

JUILLET-DÉCEMBRE 2024 | N°18 | www.gouv.ci

IMPACT

Développement

GRAND DOSSIER

Zoom sur les infrastructures
en faveur du développement

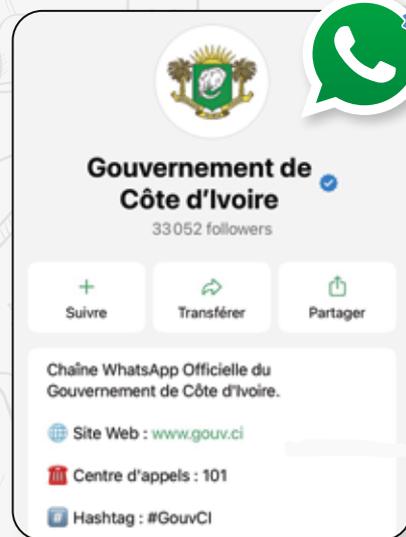
SCANNEZ POUR
TÉLÉCHARGER 
ce magazine



Rejoignez



La chaîne whatsapp **certifiée** du Gouvernement de Côte d'Ivoire



SCANNEZ-MOI



<https://bit.ly/ChaineWhatsAppGouvCI>

 **+225 07 87 36 36 36**

Ensemble, la Côte d'Ivoire avance



Pour un développement durable et équitable de notre société, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a choisi d'investir dans des secteurs cruciaux, influençant directement la qualité de vie de chacun d'entre nous : le logement,

la santé, l'éducation et les transports. Ces domaines représentent les pierres angulaires de notre progrès collectif, car ils touchent à des enjeux fondamentaux : la dignité de chacun, l'accessibilité aux services de base et la qualité de la vie quotidienne.

Le Logement : pour tous et partout en Côte d'Ivoire

Chaque Ivoirien mérite de vivre dans un endroit sûr, décent et adapté à ses besoins. C'est cela la position de l'État sur l'accès et la qualité du logement dans notre pays. C'est pourquoi, les investissements nationaux dans le logement ne se limitent pas à la construction de nouveaux bâtiments. Il s'agit d'adresser les défis sociaux. Favoriser la mixité sociale, tout en évitant l'expansion de ghettos, mais en garantissant toutefois une meilleure intégration des communautés dans leur environnement. Financer les logements sociaux, les programmes de soutien à la rénovation et à l'amélioration des habitats existants, c'est répondre ici, à un besoin urgent. Celui de la redynamisation des zones en déclin, de la création d'emplois dans le secteur de la construction et de l'accès à des logements dignes, indépendamment de nos revenus.

La Santé : une priorité

Pilier du bien-être social et économique, un système de santé efficace est indispensable pour assurer une productivité maximale et réduire les inégalités en matière de soins. ConscientE de ce que les infrastructures sanitaires doivent, non seulement être bien réparties sur tout le territoire, mais aussi équipées des technologies modernes pour répondre aux défis de santé publique d'aujourd'hui et de demain, la Côte d'Ivoire travaille à l'édification de dix Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES). En cohérence avec le vaste programme hospitalier lancé en 2018, la concrétisation de cet idéal se traduit, à travers le pays, par la réhabilitation, la

construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires accessibles à tous, pour garantir le droit des populations à des soins de qualité.

L'Éducation : pilier de l'avenir

Sans aucun doute, l'un des investissements les plus stratégiques qu'un gouvernement puisse faire, l'éducation est l'outil par excellence pour ouvrir les portes de l'avenir à nos enfants et garantir à notre pays une croissance inclusive et durable. Investir dans l'éducation, c'est investir dans les générations futures, dans une main-d'œuvre qualifiée et dans un pays plus compétitif sur la scène internationale. Faire de l'école et de la formation un gage d'égalité des chances, l'exécutif ivoirien y est déterminé. La construction des collèges de proximité et le Programme de Décentralisation des Universités, témoignent, à cet effet, de la matérialisation de cette vision.

Les Transports : pour la mobilité et la cohésion sociale

Un réseau de transports efficace, accessible et bien entretenu, est un atout majeur pour le dynamisme économique et la cohésion sociale. C'est pourquoi, le Gouvernement travaille ardemment au développement des projets d'envergure tels que la construction de nouveaux réseaux de transports en commun, la construction de lignes de métro et la modernisation voire la réhabilitation des infrastructures existantes. Une politique qui ne profite pas seulement aux grandes villes du pays. Le développement des voiries dans les zones rurales favorise également l'accès à l'emploi, à la culture, aux services essentiels et participe du soutien à l'économie locale.

Le développement a un coût, dit-on. Mais ce sont des choix qui vont transformer positivement notre quotidien, aujourd'hui et pour les générations à venir. Des investissements porteurs de progrès, d'emplois, d'égalité des chances et d'amélioration de la qualité de vie pour tous. Le Gouvernement ivoirien, avec à sa tête Monsieur Robert Beugré Mambé,

travaille au déroulement de plans d'action concrets, durables et cohérents.

Revisitons dans les détails, les acquis de cette action gouvernementale en faveur du développement dans ce numéro de votre magazine : Impact développement.

Ensemble, nous construisons une Côte d'Ivoire qui répond aux besoins de demain, tout en offrant à chacun l'opportunité de réaliser son potentiel.

Awa DOSSO

Directrice du Centre d'Information et de
Communication Gouvernementale



101

"Allô Gouvernement"

Disponible 7J/7

✓ Informations ✓ Suggestions ✓ Réclamations

 Appel gratuit

Tous réseaux

www.gouv.ci





20 Grands dossiers

Zoom sur les infrastructures en faveur du développement

Photo de couverture : Usine de traitement d'eau potable de la Mé

6 PROGRAMMES ET IMPACTS

6 Actualités

Enseignement supérieur ivoirien : l'INP-HB à la conquête des meilleures places sur le continent

Diaspora ivoirienne : Ambassadrice et actrice clé du développement de notre pays

Entrepreneuriat féminin : plus de 200 millions de FCFA aux jeunes femmes en vue de leur autonomisation

Protection des eaux ivoiriennes et sécurisation du territoire : des efforts en continu pour des résultats satisfaisants

Bonne gouvernance : la Côte d'Ivoire au Conseil des gouverneurs de l'Académie Internationale de Lutte Anti-Corruption

Culture : gastronomie et sites religieux ivoiriens, au patrimoine de l'UNESCO

Lutte contre la pauvreté : 457 000 ménages bénéficiaires d'un appui financier de l'État

Égalité de genres

Tourisme : professionnalisation du secteur et promotion de la destination Côte d'Ivoire

11 Retour sur

Opération Épervier

Le Plan Alerte Enlèvement

La Journée Nationale du Cacao et du Chocolat

Abidjan Legacy Program

La lutte contre le travail des enfants

SICA 2024

JIPH 2024

SIREXE 2024

18 Focus CIGC

Échanges Citoyens



26 GRANDS DOSSIERS

26 État des lieux

Zoom sur les infrastructures en faveur du développement

34 Perspectives

38 À L'OUVRAGE

L'administration publique à la tâche

L'AGEFOP

L'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan

L'Office National du Service Civique

L'OIPI

42 Lucarne

Finances et Budget : accompagner et soulager les victimes d'accidents

Transport : atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité routière

46 À la loupe : Les Rendez-vous du Gouvernement

Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

58 LES CHANTIERS DU DÉVELOPPEMENT

Le développement, c'est ici

Le développement en chiffres

Gouv'Sondage

62 ARRÊT SUR IMAGES



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Adama Diawara, à la pose de la première pierre de la nouvelle cité universitaire de l'INP-HB, le 1er juillet 2024 à Yamoussoukro

Enseignement supérieur ivoirien : l'INP-HB à la conquête des meilleures places sur le continent

L'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) occupe cette année la deuxième place au niveau des universités d'Afrique francophone derrière l'Université Mohammed V et la 36ème au niveau africain, selon le Top University Rank (TUR) produit par Research Analytics International à partir de 150 universités évaluées. Une première, car avant 2011, aucune université ivoirienne ne figurait parmi les 200 meilleures universités d'Afrique. Cette grande école d'ingénieurs d'un effectif total

de 6 392 étudiants, est en chantier pour atteindre à terme, un effectif de 8700 apprenants. En effet, au mois de juillet 2024, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Adama Diawara, a posé les premières pierres de la nouvelle cité universitaire de 1 194 lits qui sera construite sur une superficie de 9,5 hectares à Yamoussoukro et la reconstruction de l'antenne de Cocody Danga, d'une capacité pédagogique prévue de 4500 étudiants pour un total d'environ 23 milliards de FCFA d'investissements. ●

Diaspora ivoirienne : Ambassadrice et actrice clé du développement de notre pays

Près de 1 240 000 Ivoiriens vivant à l'étranger sont recensés dans les bases de données du Ministère des Affaires étrangères. Au titre de l'année 2023, le flux financier de la diaspora vers la Côte d'Ivoire culminait à environ 1,042 milliard de dollars, soit plus de 640 milliards de FCFA. Ce flux représentait près de 190 milliards de FCFA en 2019 contre 99,5 milliards de FCFA en 2008.

Gilbert Kafana Koné, Haut Représentant du Président de la République, présidant la 4ème édition du Forum de la diaspora ivoirienne coorganisée cette année par le Sénat et le ministère des Affaires étrangères, a assuré

de la disponibilité et de l'engagement du Président de la République et du gouvernement à soutenir les projets portés par la diaspora et à travailler à leur pleine intégration dans la vision de développement.

Sous le thème «Attractivité des territoires et mécanismes d'appui à la diaspora pour le développement durable de la Côte d'Ivoire», cette activité s'inscrit dans le cadre de l'encouragement des Ivoiriens de l'étranger, à saisir les possibilités de coopération avec les institutions et les entreprises, à tisser des partenariats avec les collectivités locales et à participer activement à cette dynamique de transformation et de progrès. ●

Entrepreneuriat féminin : plus de 200 millions de FCFA aux jeunes femmes en vue de leur autonomisation



La 4ème édition de la Journée de l'Entrepreneuriat Féminin des Jeunes s'est tenue autour du thème « Entrepreneuriat et Jeunesse Féminine : enjeux et perspectives », le lundi 18 novembre 2024 au Palais de la Culture d'Abidjan-Treichville. L'occasion pour le Gouvernement de réitérer son engagement aux côtés des femmes, à travers un appui de 219,985 millions de FCFA à 163 bénéficiaires.

Sur la période 2020-2023, ce sont au total 225 547 jeunes qui ont été accompagnés pour la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat pour un coût total de 77,23 milliards dont 40,64 milliards FCFA au profit de 132 227 femmes, représentant 58,63% de l'effectif total. Ces chiffres ont été donnés par le ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, Mamadou Touré, lors de l'ouverture, le 18 novembre 2024 au Palais de la Culture d'Abidjan-Treichville. Il s'agit de 93 027 bénéficiaires de subvention pour la création et/ou le développement d'Activités génératrices de Revenus (AGR), de 24 607 bénéficiaires d'AGR dont 560 jeunes filles bénéficiaires du programme « Girl Power » du Service Civique. On compte aussi 10 705 bénéficiaires du programme Association Villageoise d'Epargnes et de Crédits (AVEC), 2 866 bénéficiaires de Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) accompagnées pour la réalisation d'AGR et 1 022 bénéficiaires de Moyennes et Petites Entreprises (MPE) & Projets structurants. ●

Protection des eaux ivoiriennes et sécurisation du territoire : des efforts en continu pour des résultats satisfaisants

«Vaillance», sixième patrouilleur de la Côte d'Ivoire est destiné à effectuer des patrouilles et interventions en haute mer. Long de 46,80 m et large de 8,63 m, il a un tirant d'eau de 2,40 m et un déplacement de 330T. Doté d'une capacité opérationnelle allant jusqu'à 5000 nautiques des côtes et un équipage de 24 marins, avec une demi-dizaine d'opérations déjà réalisées dans les eaux ivoiriennes, il dispose de moyens de lutte anti surface et de défense antiaérienne permettant d'atteindre des cibles sur une distance de plus de 2000 m.

Une acquisition qui matérialise les efforts continus de la Côte d'Ivoire, sous le leadership du Chef de l'État, pour renforcer les capacités de l'armée ivoirienne dans un contexte où les menaces mondiales telles que le terrorisme, la piraterie maritime et le trafic de drogue sont de plus en plus fréquentes.

Par ailleurs, l'exécutif ivoirien peut également se féliciter de la sûreté du territoire national. En effet, l'indice de sécurité est passé de 1,5 en juin 2024, à 1,2 au mois de septembre. Soit une baisse de 20%. ●

Bonne gouvernance : la Côte d'Ivoire au Conseil des gouverneurs de l'Académie Internationale de Lutte Anti-Corruption

La Côte d'Ivoire s'est engagée à combattre la corruption, non seulement à l'échelle locale, sur le continent africain mais aussi sur la scène mondiale. Épiphan Zoro Ballo, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance pour bâtir une administration transparente est essentiel, se montre intransigeant.



Pr Gbakou Monnet Benoît Patrick,
Directeur de cabinet du président de la HABG

À la date du 31 août 2024, ce sont 8 987 déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat qui ont été effectuées sur un total de 10 393 déclarations attendues, soit un taux de déclaration de patrimoine de 86,5%. Les 19 personnes retardataires, assujetties aux déclarations de patrimoine, ont été mises à la disposition du Pôle Pénal Economique et Financier (PPEF) pour des suites judiciaires. S'agissant des déclarations de cessation de fonction ou de fin de mandat, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a enregistré 468 déclarations sur 897 attendues, soit un taux de 52,2% au 31 août 2024.

Dans son bilan, le président de la HABG a également fait savoir que 31 personnes ont été déférées pour corruption, et plus de 920 000 personnes ont été sensibilisées sur les conséquences de la corruption sur l'ensemble du territoire. La HABG, a-t-il dit, a aussi renforcé sa

coopération avec plusieurs institutions et structures, tant sur le plan national qu'international.

Lors de la 13e session de l'Assemblée des États parties de l'Académie Internationale de Lutte Anti-Corruption (IACA) à Vienne, le Professeur Gbakou Monnet Benoît Patrick, directeur de cabinet de Epiphane Zoro Ballo, a été élu membre du prestigieux Conseil des gouverneurs de l'IACA. Une nomination qui marque une avancée majeure pour la Côte d'Ivoire dans sa lutte contre la corruption et confirme son engagement au sein des instances internationales de gouvernance.

L'ambition est de réduire significativement le niveau de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire à l'horizon 2028 et d'obtenir le score de 50 points sur 100 dans le cadre de l'Indice de perception de la Corruption de l'ONG Transparency International. ●

Culture : Ggastronomie et sites religieux ivoiriens au patrimoine de l'UNESCO

Le savoir-faire ivoirien lié à la fabrication de l'Attiéké a été inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO à la suite de la 19ème session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de cette institution qui s'est tenue le 04 décembre 2024 au Paraguay.

Par ailleurs, les mosquées de Nambira (région du Poro), Samatiguila (région du Kabadougou), Kouto et Tengréla (région de la Bagoué), Sorobango (région du Gontougo), Kaouara et de deux mosquées de Kong (région du Tchologo) ont été également valorisées à travers la remise des certificats par les autorités, de leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Faut-il le rappeler, c'est depuis le 21 juillet 2021 que ces joyaux ivoiriens de style soudanais sont au nombre des sites qui font la fierté de la Côte d'Ivoire, à l'échelle internationale.

Parlant de rayonnement de la culture ivoirienne, les travaux de réhabilitation du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire, d'un coût global de 2,2 milliards de francs CFA, ont également été officiellement lancés en septembre dernier, en présence de la ministre de la Culture et de la Francophonie, Françoise Remarck et de l'ambassadeur de France, Jean-Christophe Belliard.

Ce musée dont la réouverture est prévue en février 2025, comprendra, entre autres, des espaces modernes et interactifs importants dans la préservation et la valorisation de l'héritage culturel ivoirien. ●

Lutte contre la pauvreté : 457 000 ménages bénéficiaires d'un appui financier de l'État



Avec 25 000 nouveaux entrants, le nombre total de ménages bénéficiaires du Programme Filets Sociaux productifs passe désormais à 457 000 bénéficiaires.

Ces chiffres ont été communiqués par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, lors de la cérémonie de lancement du paiement des transferts monétaires aux nouveaux ménages bénéficiaires.

Le ministre de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, Myss Belmonde Dogo, a précisé, à son tour, que c'est un montant de plus de 148 milliards de FCFA qui a été redistribué de 2017 à ce jour. Notons que le projet de Filets Sociaux Productifs consiste principalement à octroyer des transferts monétaires directs de l'ordre de 144 000 FCFA/an, au profit de ménages vulnérables sur l'étendue du territoire national. ●

Égalité de genres

Avec un score de 17,3, devant le Rwanda (19) et l'Afrique du Sud (23), la Côte d'Ivoire se hisse au rang de championne d'Afrique en matière de lutte contre les discriminations à l'égard des filles et des femmes et fait son entrée dans le gotha des 55 pays les mieux classés sur l'échiquier mondial. Ces résultats issus du rapport 2023 pour la Côte d'Ivoire, de l'Indice des institutions sociales et égalité des genres, dénommé SIGI pour « Social Institutions and Gender Index », et dont le Premier Ministre Robert Beugré Mambé s'est félicité, ont été présentés, le vendredi 13 septembre 2024 à Abidjan Sofitel hôtel ivoire à Cocody, par le Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE). ●



Tourisme : professionnalisation du secteur et promotion de la destination Côte d'Ivoire

Dans son ambition de faire de l'industrie touristique un pilier du développement économique de la Côte d'Ivoire, Siandou Fofana, ministre du Tourisme et des Loisirs, a procédé, le mercredi 30 octobre 2024, à Abidjan-Cocody, au lancement de la 3^e édition des Sublimes du tourisme. La cérémonie a eu lieu en présence de plusieurs membres du Gouvernement, traduisant ainsi la synergie d'action et la solidarité gouvernementale.

À cette 3^e édition des Sublimes du tourisme, tout l'écosystème touristique et ludique s'est retrouvé, le 20 décembre 2024, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire de Cocody, pour célébrer l'excellence au cours d'une soirée de distinction des acteurs du secteur, sous le thème : « Côte d'Ivoire : terre de gastronomie et de découvertes ». ●



PEN DATA

CÔTE D'IVOIRE

PSGOUV

Réalisations du PSGouv 2 de 2023 à Juin 2024



www.data.gouv.ci



Retour sur

Opération Épervier

À l'approche des fêtes de fin d'année, une vaste opération de contrôle des documents afférents à la conduite des véhicules, dénommée «Épervier sur nos routes», se déroule sur toute l'étendue du territoire national, en vue de baisser l'incivisme et les accidents de la circulation.

Cette activité, à l'initiative de la direction générale de la police nationale en collaboration avec le ministère des Transports, est axée sur le contrôle des documents afférents à la conduite des véhicules et des engins à 2 et 3 roues, dont la visite technique et l'assurance, le contrôle des vitres teintées non d'origine et celui des plaques d'immatriculation non conformes. À mi-décembre, le point de la situation relevait la mise en fourrière de 13 527 véhicules. Ces opérations menées par l'ensemble des services de police dans les autres villes du pays, ont également été dominées par une forte présence des engins à



02 et 03 roues avec 8 479 saisies. À Abidjan, cette action d'envergure a permis de stopper 2 098 véhicules et 1 283 motos, mais aussi et surtout de réduire le nombre d'accidents. Conduite par la Police spéciale de sécurité routière (DPSSR) du ministère des Transports, la lutte contre l'alcool au volant a permis d'effectuer 247 tests. Un conducteur en situation d'infraction a été interpellé.

Durant toute la période de l'opération, il a été essentiellement question d'apporter des renseignements à la hiérarchie policière et des transports, de faire respecter la réglementation en vigueur en matière de police de la route, de réprimer les infractions au code de la route et de mettre à la disposition du Bureau central national Interpol tout engin roulant volé à l'international. ●

Le Plan Alerte Enlèvement

Système national d'alerte permettant la diffusion d'un message signalant l'enlèvement d'un enfant sur l'ensemble du territoire, le Plan Alerte Enlèvement (PAE) a été officiellement lancé cette fin d'année.

Le déclenchement de l'alerte obéit à quatre critères cumulativement réunis : la victime est mineure (moins de 18 ans), l'enlèvement est avéré, la vie ou l'intégrité physique de la victime est en danger et les enquêteurs disposent d'éléments dont la diffusion peut permettre à la population d'apporter son aide.

Ce système fait appel aux témoignages de la population afin de recueillir le plus rapidement possible le plus grand nombre d'informations. Il permet d'accélérer les renseignements, de faciliter la

résolution de l'enquête, de limiter la dissimulation des auteurs, de porter secours à la victime et de réduire ainsi le temps de séquestration.

Le message d'alerte enlèvement est un message officiel, unique, facilement identifiable et commun à tous les médias, qui a été élaboré par le procureur de la République et qui se termine impérativement par la formule : « Si vous localisez l'enfant ou le suspect, n'intervenez pas vous-même, appelez immédiatement le 100 ou le 0170900600 ».

Le message n'indique jamais le patronyme de la victime, mais peut indiquer l'identité de l'auteur lorsqu'il est formellement identifié. ●

La Journée Nationale du Cacao et du Chocolat



La 9^{ème} édition de la Journée nationale du cacao et du chocolat (JNCC) a été l'occasion pour l'État de réitérer son engagement aux côtés des producteurs. Pour rappel, ce sont 22 000 milliards FCFA qui ont été distribués depuis 2012.

Abidjan Legacy Program

Mis sur pied en marge des travaux de la 15^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP15), par le Président de la République, Alassane Ouattara, Abidjan Legacy Program est un vaste programme de restauration des écosystèmes dégradés.

Le programme comporte quatre composantes. La première consiste en la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés, entre autres, les écosystèmes forestiers, les écosystèmes terrestres et les écosystèmes aquatiques qui sont à la base de production végétale. La deuxième composante consiste à rendre les chaînes de valeur actuelles plus durables et plus résilientes au climat. La troisième composante est en rapport avec l'augmentation exponentielle de la production agricole de façon durable en vue d'atteindre la sécurité alimentaire. Enfin, la quatrième composante, consiste à identifier et à mettre en valeur les chaînes de valeur qui sont plus résilientes au climat.

Environ 2,5 milliards de FCFA ont été mobilisés par la Côte d'Ivoire chez les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du financement des 112 projets retenus à travers les 31 régions du pays et les 14 districts. Il s'agit de la production agricole durable, la lutte contre les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Le point de convergence, c'est l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones rurales, et les contrées les plus reculées de la Côte d'Ivoire.

À ce jour, 366 161 personnes ont été impactées,

La réforme initiée en 2012 a été entreprise pour améliorer, stabiliser et garantir aux producteurs un prix rémunérateur d'achat bord-champ du kilogramme de cacao. Ainsi, ce mécanisme de stabilisation évite d'être confronté aux aléas du marché et permet de garantir un revenu stable quelle que soit la conjoncture. L'ajustement opéré pour la campagne intermédiaire 2024 a permis à l'État de fixer un prix record de 1 500 FCFA/kg bord-champ, jamais octroyé en Côte d'Ivoire. Au nombre des acquis, l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés productrices de cacao, à travers l'investissement de plus de 300 milliards FCFA par le Conseil du café-cacao pour la réhabilitation des pistes agricoles, la réalisation d'infrastructures dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique villageoise, de l'électrification rurale et de la sécurité au profit des acteurs ruraux. ●



15 058 emplois ont été créés et 11 832 hectares de terres agricoles ont vu leur productivité améliorée. Concernant la Restauration des terres, 10 705 hectares de terres agricoles et forestières ont été restaurées. S'agissant des chaînes de valeur durables, plus de 41 261 exploitants agricoles ont amélioré la productivité de leurs terres grâce à des pratiques durables. Et au niveau des Nouvelles chaînes des valeurs du futur, Abidjan Legacy Program explore des chaînes des valeurs pour des cultures comme le karité ainsi que la relance de filières telles que le coco.

Cette initiative du Chef de l'État se veut un programme de développement durable, accéléré et de transformation agricole en faveur des populations rurales de la Côte d'Ivoire, en particulier les jeunes et les femmes.

L'objectif, c'est d'atteindre au moins 85% de sécurité alimentaire et créer le maximum d'emplois possibles dans les zones rurales pour les jeunes et les femmes, d'ici à 2030. ●

La lutte contre le travail des enfants

La Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (JMTE) est célébrée le 9 novembre de chaque année.

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre juridique et institutionnel pour lutter contre le travail des enfants. Le Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS) et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, ont ainsi vu le jour pour la coordination des actions initiées sur le plan national. Ces dix dernières années, le taux de prévalence du travail des enfants dans plusieurs secteurs d'activités économiques a connu une baisse considérable.

Pour parvenir à ces résultats, au titre des dispositifs institutionnels, figure le mécanisme national d'alerte précoce, de collectes de données, d'intervention et de décision, dénommé Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).

En plus de l'intensification de la sensibilisation des communautés, le pays dispose d'une sous-direction de la Police criminelle en charge de la lutte contre le travail des enfants et la délinquance juvénile avec des antennes régionales à Soubré, San Pedro, Bondoukou, Bouaké, Korhogo et Man. En 2022, ces brigades ont secouru 2 115 victimes et procédé à 602 arrestations. 1 584 enfants victimes de traite ont été secourus et 302 personnes impliquées ont été arrêtées. En 2023, elles ont secouru 3 057 victimes de violences faites aux enfants et arrêté 1 957 personnes. En matière de traite des enfants, 1 857 victimes ont été secourues et 603 arrestations ont été enregistrées.



Outre la répression, les ministères impliqués initient des programmes pour adresser efficacement les causes du phénomène. C'est le cas dans le domaine de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation avec la politique de l'école obligatoire, née en 2015 avec une attention particulière sur la scolarisation de la jeune fille. Ce sont d'ailleurs à cet effet, 95 428 salles de classe que le pays a construites depuis 2011 et 69 000 enseignants recrutés entre 2021 et 2023.

Des centres de protection pour les enfants victimes d'exploitation ont également été construits par la Fondation Children of Africa. Un centre de réinsertion de mineurs à Bouaké et plusieurs centres de transit à Soubré et Ferkessedougou ont vu le jour, contribuant ainsi à l'optimisation de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Des acquis qui valent à la Côte d'Ivoire d'être considérée comme un bon élève en matière de lutte contre ce phénomène. L'objectif étant la prévention et la protection

En 2023, elles ont secouru 3 057 victimes de violences faites aux enfants et arrêté 1 957 personnes. En matière de traite des enfants, 1 857 victimes ont été secourues et 603 arrestations ont été enregistrées

des enfants afin d'arriver à son éradication définitive.

Le Rapport 2023 du Département du Travail des Etats-Unis d'Amérique (UDSOL) sur les pires formes de travail des enfants, dénommé « Constatations sur les pires formes de travail des enfants » confirme la dynamique lancée. Quatre pays (Argentine, Colombie, Côte d'Ivoire et l'Ouzbékistan) sur les 131 évalués, ont obtenu la plus haute évaluation. La Côte d'Ivoire est le seul pays africain de cette catégorie. ●

SICA 2024



Faire de la Côte d'Ivoire un carrefour important du contenu audiovisuel en Afrique, tel est l'objectif du gouvernement ivoirien. L'État multiplie donc les actions en faveur de l'industrie audiovisuelle et cinématographique du pays.

Rencontres, conférences et panels, expositions... du 5 au 7 novembre 2024, Abidjan a accueilli la 2e édition du Salon International du Contenu Audiovisuel d'Abidjan (SICA). Porté par le ministère de la Communication, ce Salon vise à offrir aux professionnels du secteur de l'audiovisuel un lieu de retrouvailles, de partage et d'échange d'expériences leur permettant de réfléchir sur les problématiques liées à leur évolution dans ce secteur.

Sur le thème «Innovation, diversité et financement dans le secteur audiovisuel : solutions pour une nouvelle ère du contenu en Afrique», cette édition 2024 a enregistré la participation d'une vingtaine de pays étrangers.

Des étudiants, majoritairement issus des écoles de communication, sont aussi venus en grand nombre pour découvrir les métiers de l'audiovisuel, rencontrer des acteurs bien connus du petit écran et s'inspirer du parcours des stars du cinéma ivoirien.

Pour relancer l'industrie audiovisuelle en Côte d'Ivoire, un concours de pitch est organisé au SICA. Un soutien financier est offert aux trois lauréats pour la réalisation de productions audiovisuelles de qualité.

Outre les entreprises audiovisuelles nigérianes, sudafricaines, canadiennes, françaises, américaines, kenyanes, ougandaises, éthiopiennes, des producteurs de renom tels que Cygne Galante, Alex Berger, Kunle Afolayan étaient, notamment, présents pour participer à ce grand bal d'opportunités pour les acteurs de l'industrie.

L'ambition de la Côte d'Ivoire est de devenir le hub du contenu audiovisuel en Afrique de l'Ouest et en Afrique. Le salon est prévu pour se tenir chaque année pour le développement du secteur et un renforcement de la collaboration entre les acteurs locaux, régionaux et continentaux. ●



Ouverture du SICA, sous la présidence du Premier Ministre, Robert Beugré Mambé



JIPH 2024

Les autorités ivoiriennes ont célébré, ce mercredi 04 décembre 2024, à Yopougon-Figayo, avec les associations de personnes handicapées, la 32ème Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH) sous le thème : « Amplifier le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif et durable ».

L'édition 2024 de la JIPH est une occasion importante de célébrer la contribution des personnes handicapées et de renforcer leur participation à la vie de la société. Le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Me Adama Kamara, ainsi que bien d'autres ministres présents à cette cérémonie, ont tenu à rappeler la solidarité du Gouvernement à l'endroit des personnes en situation de handicap.

Présentant les différentes actions du gouvernement à l'endroit des personnes en situation de handicap, le ministre Adama Kamara a rappelé qu'en matière d'éducation, l'État poursuit ses engagements aux fins de garantir l'accès à l'école aux enfants en situation de handicap en vue de leur offrir les mêmes chances que les enfants dits valides, leur permettant ainsi de participer au marché du travail sur la base de l'égalité avec les autres.



Célébration de la 32ème Journée internationale des Personnes handicapées (JIPH), le 04 décembre 2024 à Yopougon-Figayo, à Abidjan, en présence du Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, du ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Adama Kamara, et d'autres membres du gouvernement.

En matière d'emploi, il a fait savoir que le gouvernement ivoirien vient d'autoriser, au titre de l'année 2024, le recrutement de 200 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique. « Ce chiffre portera ainsi le nombre de personnes en situation de handicap recrutées à la Fonction Publique à 2 307 ».

En matière de protection juridique, il est à noter la prise de décrets relatifs aux Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP), secteur public et secteur privé en 2021, ainsi qu'au Fonds d'insertion professionnelle des personnes en situation de

handicap, en février 2023.

Il a renouvelé l'engagement de la Côte d'Ivoire au respect des droits des personnes en situation de handicap pour une société plus solidaire, accessible et inclusive.

Cette cérémonie a été marquée par le don de 5 000 équipements orthopédiques et 5 millions de FCFA aux faitières des associations de personnes en situation de handicap. Ont également été annoncé, la construction de 50 logements pour les handicapés déguerpis de Gesco et 30 millions de FCFA par an pour les associations de personnes handicapées de la commune de Yopougon.

Depuis 2022, au titre du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, plus de 12 milliards FCFA ont été alloués pour financer des projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Notons que la Côte d'Ivoire enregistre 500 000 personnes en situation de handicap, dont 57,65% d'hommes et 42,35% de femmes. ●



SIREXE 2024

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a présidé, le mercredi 27 novembre 2024 au Parc des Expositions d'Abidjan Port-Bouët, la cérémonie officielle d'ouverture du 1er Salon international des Ressources extractives et énergétiques en Côte d'Ivoire (SIREXE) organisé par le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie autour du thème : « Développement durable des industries extractives et énergétiques : quelles politiques et stratégies ? ».



Cérémonie officielle de clôture du 1er Salon international des Ressources extractives et énergétiques en Côte d'Ivoire (SIREXE), le 1er décembre 2024, au Parc des Expositions d'Abidjan Port-Bouët

Trente délégations ministérielles étaient présentes au Parc des Expositions d'Abidjan Port-Bouët qui a accueilli, pour l'occasion, plus de 1500 délégués venus de 50 pays et des centaines d'exposants et visiteurs. Avec comme pays invité d'honneur le Royaume de Norvège qui représente un modèle mondial en termes de gestion des ressources naturelles, le SIREXE 2024 a été rehaussé de la présence distinguée du Vice-Président de la République fédérale du Nigéria, Kashim Shettima Mustapha, dont le pays est un géant en Afrique et dans le monde en matière d'énergie extractive et énergétique. Plusieurs entreprises locales, régionales et internationales étaient présentes à ce grand bal du secteur minier et énergétique. Le ministère des Mines,

du Pétrole et de l'Énergie, à la tête de l'organisation, entend, à travers cet évènement, encourager les investissements privés nationaux et internationaux tout en créant une plateforme d'échange et de collaboration incontournable pour les acteurs de ces industries, en Afrique et dans le monde.

Intervenant au nom du Président de la République, Alassane Ouattara, le mercredi 27 novembre 2024, pour le Vice-Président, Tiémoko Meyliet Koné, « le SIREXE marque une étape importante pour la Côte d'Ivoire, la sous-région et pour le continent africain. Les ressources extractives représentent indéniablement une richesse pour nos pays ».





Le gouvernement à votre écoute



Par téléphone (Numéro Vert)

101
"Allô Gouvernement"

Via les réseaux sociaux



Via WhatsApp



Par mail



SCANNEZ POUR RESTER
CONNECTÉS



Focus CIGG

ECHANGES CITOYENS

District autonome du Denguélé (Odienné)

La quatrième édition des « Échanges Citoyens » s'est tenue, le samedi 12 octobre 2024, dans le District autonome du Denguélé, en présence du ministre de la Communication, Porte-Parole du gouvernement, Amadou Coulibaly et du ministre, gouverneur Gaoussou Touré.

Thème : « Phase 2 du Programme social du Gouvernement (PS-Gouv 2) : acquis, perspectives et retour citoyen dans le District Autonome du Denguélé »



Zoom sur les interventions clés

1 Gaoussou Touré (Ministre, Gouverneur du District Autonome du Denguélé)

La principale préoccupation dans le District du Denguélé est le manque d'eau. Nous demandons donc à l'État d'irriguer les 100 000 hectares de plaines et de bas-fonds que nous avons. Si cela est fait, nous produirons, chaque année, au minimum 1 million de tonnes de paddy (riz) pouvant générer 150 à 200 milliards de FCFA par an pour 45 milliards de revenus net pour les paysans. Ce qui pourra assurément sortir le District de l'extrême pauvreté dans laquelle nous vivons actuellement.

Je suis convaincu que pendant des décennies, c'est l'agriculture qui permettra à la Côte d'Ivoire, en général, et au Denguélé, en particulier, de s'en sortir. Nous demandons, pour ce faire, à l'État de faire la régénération des 120 000 hectares d'anacardières de la région afin de doubler, voire tripler les quantités actuelles (de 50 000 tonnes à 100 000, voire 150 000 tonnes).

Je remercie enfin le Président de la République qui a octroyé plus d'un milliard de FCFA à la jeunesse pour qu'elle puisse s'en sortir par sa force du travail. Le Président a également offert plus d'1,8 milliard de FCFA à la jeunesse de Minignan pour des Activités Génératrices de revenus (AGR).



M. Gaoussou Touré, Ministre Gouverneur du District Autonome du Denguélé

2 Abou Diaby (Président des riziculteurs et agriculteurs de Samatiguila)

Le département d'Odienné repose sur l'agriculture, notamment le vivrier (riz et maïs). Nous remercions donc le Président Alassane Ouattara pour la distribution gratuite des intrants aux agriculteurs. Des Intrants qui nous permettent d'avoir une production abondante. Nous souhaiterions cependant, que les prochaines distributions soient faites après la visite des superficies. Par ailleurs, avec la mécanisation, nous cultivons de vastes superficies. Nous plaidons donc auprès du Gouvernement afin de nous livrer des tracteurs pour la récolte de ces grandes productions.

Enfin, nous demandons à l'État d'irriguer nos plaines et bas-fonds pour nous permettre d'accroître davantage nos productions en toutes saisons.



3 Imam Kamaté Laciné (Président régional de l'AGEMCI)

Je dis, d'emblée, merci au Président de la République qui a programmé un nouveau Centre Hospitalier Régional (CHR en construction). Cependant, lorsque nous envoyons nos épouses au CHR pour des interventions chirurgicales obstétriques, le gynécologue nous fait payer de l'argent sans pour autant nous remettre des reçus de paiement. Le Chef de l'État avait pourtant annoncé, bien avant son accession à la magistrature suprême, que les césariennes seraient gratuites. Et pourtant, nous continuons de payer. J'aimerais donc comprendre le mécanisme de la gratuité ciblée annoncée par le Gouvernement.

> Réponses

Imam Kamaté Laciné (Président régional de l'AGEMCI)

L'État de Côte d'Ivoire a mis en place la gratuité ciblée, notamment pour les accouchements et les césariennes, pour lesquels des kits sont mis à la disposition des districts sanitaires. Ces kits ne sont, cependant, pas suffisants pour couvrir tous les besoins. Aussi, en cas de rupture de stocks, nous avons recours à des officines privées pour faire face aux urgences.

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

Il peut, certes, arriver qu'il y ait rupture de stock, mais la préoccupation de l'Imam est très claire. Pourquoi n'y a-t-il pas de trace des différents paiements effectués par la population ? Et puis, s'il s'agit de se ravitailler dans les officines privées, on donne une ordonnance pour que la personne concernée aille faire son achat elle-même et revienne se faire soigner. Partout où nous sommes passés, nous avons eu des préoccupations de ce genre. Et très souvent, ce sont nous-mêmes qui encourageons ce genre de comportement.

Lorsque vous adhérez à la Couverture maladie universelle (CMU), l'État vous prend en charge à 70% et vous ne payez que 30%. Cela veut dire que si la prestation dont vous devez bénéficier coûte 10 000 FCFA, l'État paie 7 000 FCFA et vous ne payez que 3 000 FCFA. Si vous arrivez dans un hôpital public avec cette carte CMU, l'on ne peut vous faire payer au-delà de 30% des prestations. Vous devez, par ailleurs, exiger des reçus de tous vos paiements, ou demander une ordonnance si c'est pour l'achat dans une pharmacie. Ne pas le faire, c'est être complice de ces attitudes que vous



Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

évoque aujourd'hui. Vous devez commencer à mettre de l'ordre par le contrôle citoyen.

À Man, le Préfet a dit qu'il a relevé une sage-femme de ses fonctions parce qu'elle se livrait effectivement à ce genre de pratiques dénoncées par la population. Vous pouvez, dans le District du Dengué également, saisir la Direction de l'hôpital ou les responsables de l'Administration territoriale au cas où quelqu'un veut vous faire payer pour des soins censés être gratuits. Dans le cadre de la gratuité ciblée, certains soins sont gratuits,

notamment pour les enfants de 0 à 5 ans. N'hésitez donc pas à poser à vos autorités administratives les problèmes auxquels vous faites face dans ces hôpitaux.

L'État fait beaucoup. Et si cela ne se ressent pas, la faute incombe aux agents véreux et à nous-mêmes qui ne dénonçons pas ces comportements déplorables. Apprenons à dénoncer ce qui ne va pas. Car, c'est ainsi qu'on pourra ressentir au plus proche de nous les efforts que l'État fait pour chacun de nous.



4

Mme Kourouma (Professeure d'Histoire- Géographie)

J'enseigne au Lycée Moderne 2 d'Odienné, où nous éprouvons de sérieuses difficultés. Nous avons un manque criant d'enseignants dans notre établissement. Nous avons également une vétusté très avancée des infrastructures du Lycée Moderne 2 d'Odienné.

Quel est le programme que le Gouvernement entend mettre en œuvre au niveau éducatif pour remédier à toutes ces difficultés que nous rencontrons ?

> Réponses

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

L'État a engagé un vaste programme de construction d'Établissements, notamment des collèges de proximité, des lycées d'excellence pour les jeunes filles dont Odienné bénéficie également, et les lycées techniques qui sont en construction. Dans ce vaste

programme, le Lycée Moderne 2 d'Odienné sera certainement pris en charge.

Concernant la question du déficit des enseignants, il s'agit d'un problème national que le Gouvernement a pris à bras le corps en continuant de recruter les enseignants. Il y a cependant des matières spécifiques, notamment les matières scientifiques, où il n'y a pas suffisamment de personnes formées. Des efforts sont donc faits pour encourager nos jeunes à s'inscrire dans ces filières. Les recrutements se font également par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation pour résorber ce manque d'enseignants. Par le passé, des recrutements exceptionnels ont été faits pour combler le vide, aussi bien au niveau du primaire que du secondaire.

Par rapport au poste budgétaire, c'était environ 3 000 enseignants que l'on prenait au CAFOP, mais nous sommes passés à 5 000, ainsi qu'au niveau de l'École normale supérieure (ENS) afin d'apporter une réponse adéquate à cette problématique.

Sanogo Ousmane (DRENA d'Odienné)

J'ai pris fonction ici il y a à peine deux semaines. Monsieur le ministre a apporté une réponse claire et nette à la problématique du manque d'enseignants à Odienné. Ce problème est effectivement une priorité pour le Gouvernement. Et la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Professeure Mariatou Koné, et son cabinet y travaillent. La Direction des Ressources Humaines du MENA veille à ce qu'il y ait une répartition harmonieuse des enseignants sur l'étendue du territoire. Et je pense qu'Odienné n'est pas en reste.

Dans le cas spécifique d'Odienné, les enseignants qui viennent y travailler ne restent pas longtemps. Il faudrait donc que nous mettions une politique en place pour qu'Odienné accueille les enseignants, que ces derniers restent effectivement sur place pour que le déficit, surtout en disciplines scientifiques, soit comblé.

5 Koffi Komenan Hyacinthe (Directeur régional de l'Éducation nationale)

Comme l'a dit le collègue, nous sommes dans une région qui est fortement frappée de stéréotype. Nous sommes à plus de 900 km d'Abidjan, et donc, lorsqu'un enseignant y est affecté, il respecte bien les textes réglementaires qui stipulent qu'au bout de 5 ans, il peut demander une affectation. Et donc, tous ceux qui remplissent ces conditions demandent à partir. Nous sensibilisons nos collègues, mais jusque-là, le problème demeure. Les enseignants qui sont ailleurs ne demandent pas à venir ici parce que nous sommes loin du centre de décisions. L'autre constat, c'est le coût élevé des loyers. Nous avons donc souhaité que les collectivités locales nous accompagnent en travaillant sur la question de loyer pour que les enseignants puissent rester longtemps sur place.

> Réponses

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication)

Ces deux interventions me permettent de reprendre la parole pour dire qu'il y a une grosse réflexion actuellement au niveau du Gouvernement pour ramener à l'enseignement tous ceux qui ont la capacité d'enseigner et qui se retrouvent dans les bureaux, afin de combler le déficit. Les cadres de la région devront par ailleurs mener une politique d'incitation pour maintenir localement les enseignants qui exercent dans vos localités.

Il y avait, auparavant un engagement décennal qui obligeait les enseignants à rester en poste pendant 10 ans. Mais, ce n'est plus le cas. La distribution administrative stipulant qu'au bout de 5 ans, le fonctionnaire peut demander une affectation vient en rajouter à cette problématique. Le Gouvernement est toutefois à pied d'œuvre pour éviter que tous les enseignants ne se retrouvent dans l'Administration alors que nous avons besoin d'eux sur le terrain.

Le pays a certes connu beaucoup de retard en termes de ressources humaines. Mais, depuis que le Président Ouattara est au pouvoir, nous sommes en train de combler ces retards dans tous les domaines (Sécurité, Justice, Santé, Éducation nationale...). Au fur et à mesure, nous sommes en train de former du personnel pour que ce ratio soit comblé et s'approche des standards internationaux.

Odienné est une zone accidentogène avec les engins à deux roues, notamment. Le Ministère en charge de la Santé a fait de gros efforts pour y envoyer des spécialités, en l'occurrence des traumatologues, pour la prise en charge des accidentés.

Le tronçon Korhogo - Boundiali est fortement dégradé. Et j'ai dû le pratiquer en 3 heures. Une entreprise a été sélectionnée pour que cette route soit réhabilitée. Il faut juste être patient pour laisser le programme mis en place se déployer.

Gaoussou Touré (Ministre-Gouverneur du District autonome du Denguélé)

Je crois qu'il serait bon, comme les concours sont organisés désormais au niveau régional, que tous les candidats admis dans une région donnée restent sur place pour exercer durant une certaine période.

Le cas particulier du Lycée 2 a d'ores et déjà été pris en compte par le District pour apporter une solution efficace dans ce lycée où j'ai moi-même fais le premier cycle. Une visite est donc en cours de préparation en vue de redonner à ce lycée, naguère d'excellence, ses lettres de noblesse.

Sous notre impulsion, de nombreux cadres de la région ont bâti des établissements dans leurs localités. Mais jusque-là, ces établissements sont restés fermés par manque d'enseignants.

D'autres ont construit des dispensaires, des maternités. Même au CHR, il y a un centre de réanimation moderne depuis plus de deux ans. Il n'y a cependant pas d'infirmiers ou de médecins pour les faire fonctionner de façon efficace.



6 Cissé Souleymane (Agent de Mairie et SG de l'équipe de football d'Odienné en 3e Division)

Ma préoccupation a trait au stade El Hadj Mamadou Coulibaly qui est dans un état de délabrement très avancé. Nous plaidons auprès du Gouvernement pour la réhabilitation du Stade d'Odienné afin de permettre l'épanouissement de la jeunesse sportive.

> Réponse

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

La réhabilitation du Stade d'Odienné est prévue par le Ministère en charge des Sports. En relation avec la Fédération ivoirienne de Football (FIF) qui veut relancer le championnat national pour faire revivre nos régions comme par le passé. L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) a permis la construction et la réhabilitation de certains stades. La préoccupation de l'Office National des Sports (ONS), c'est de réhabiliter les stades. Soyez donc patients, car, d'ici à 2025, ce stade sera réhabilité.

7 Koné Boikary (Cadre de la région)

Je suis originaire de Bako, où nous avons de sérieux problèmes d'eau potable. L'un des villages de la localité dispose de seulement deux Pompes à Motricité Humaine (PMH) pour une population estimée à 1 800 habitants. Je voudrais savoir ce que le Gouvernement entend faire aujourd'hui pour l'adduction en eau potable de nos localités.

Ma deuxième préoccupation est relative aux infrastructures routières qui sont fortement dégradées dans la région. Depuis le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), l'Etat a, en effet, engagé d'importants moyens pour la construction de certaines voies. Cependant, les entreprises qui devaient exécuter les travaux ont juste construit des ponts et les ont abandonnés dans la broussaille. Que fait le Gouvernement pour que ces importants projets qui permettent la circulation de la population puissent être réalisés ?

> Réponses

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

À propos de l'eau, j'en ai déjà parlé avec le Directeur Général de l'ONEP. Le ministre Bouaké Fofana m'a, par ailleurs, assuré qu'il y a un vaste programme qui va se mettre en place avec un financement japonais. Toutes les sous-préfectures du pays vont en bénéficier, y compris celles du District du Denguélé.

Par la volonté du Chef de l'État, la question de

l'électricité est en moins. La quasi-totalité des villages de 500 habitants sont électrifiés, y compris des campements de 500 habitants.

À propos de la voirie, il peut arriver qu'une entreprise soit adjudicatrice d'un marché et puis qu'elle ne remplisse pas les conditions au moment de son exécution. Il faut donc saluer la responsabilité de l'État qui veille à la réalisation des travaux dans les délais, le temps et l'enveloppe consacrés à ces travaux.

Dans la construction d'une route, le plus difficile et qui prend plus de temps, ce sont les ouvrages. Les techniciens peuvent l'attester, le terrassement et la pose du bitume se font plus rapidement dès que les ouvrages sont achevés. Soyez donc rassurés que ces routes seront effectivement bitumées.

Gaoussou Touré (Ministre Gouverneur du District Autonome du Denguélé)

Il y a également un programme avec les Israéliens en vertu duquel le District du Denguélé va bénéficier de 57 châteaux d'eau qui vont être construits, ainsi que des pompes d'hydraulique sur les zones frontalières.

À propos de la voirie, les premières entreprises cooptées ont été défaillantes. Nous avons donc interpellé l'opérateur en charge des travaux pour l'exécution rapide de ces routes afin de désenclaver et fluidifier la mobilité de nos populations.

8 Diaby Ibrahim Kalil (Président d'une ONG en charge de l'Environnement)

Au niveau de l'environnement et de l'assainissement, qu'est-ce qui est prévu à Odienné, car l'état des lieux ne présente pas fière allure avec des décharges à ciel ouvert ?

Il y a également le fait que la carte CMU ne fonctionne pas de nuit sous le prétexte que les agents enregistreurs ne travaillent pas à ces heures. Obligeant donc les parents à payer la totalité des frais médicaux de leurs poches.

> Réponse

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

Il n'est pas normal qu'il y ait des décharges sauvages à l'entrée des villes, car c'est la mairie qui se charge, à un premier niveau, de l'assainissement de sa commune. Vous devez donc saisir le maire pour s'en occuper au plus vite.

Concernant le dysfonctionnement de la CMU de nuit, nous allons remonter cette préoccupation au Ministère qui s'en occupe pour comprendre la réalité des faits et régler le problème.



Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, et le ministre, gouverneur du District d'Autonome du Denguélé, au cours de la 4ème édition de la conférence presse Echanges Citoyens du CIG2024

9 Traoré Lanciné (Opérateur économique à Odienné)

Nous, entrepreneurs dans le BTP à Odienné, rencontrons des difficultés de financement de nos projets. Nous demandons donc un accompagnement de l'État et des Banques pour l'exécution de nos marchés.

Nous plaçons, par ailleurs, pour des séances de renforcement des capacités des entrepreneurs locaux.

> Réponse

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

Concernant les entrepreneurs locaux, il faudra vous adresser aux banques publiques, notamment la BNI (Banque Nationale d'Investissement), qui peuvent comprendre plus facilement cette problématique d'accompagnement, d'autant plus qu'il s'agit de marchés de l'Etat. Le Guichet Unique des Entreprises dispose également des accompagnements nécessaires pour nos jeunes entrepreneurs.

Nous allons, par ailleurs, remonter cette problématique au niveau du Ministère du Commerce qui s'occupe également des PME pour voir quel accompagnement le gouvernement peut faire pour permettre aux Petites et Moyennes Entreprises de se développer.

Le Code des investisseurs oblige les multinationales à sous-traiter avec les entreprises locales à un certain pourcentage. Nous avons également déplafonné le montant exigé pour aller à un appel à marché, afin de permettre à nos entreprises locales de faire du chiffre et exercer certaines expertises acquises auprès des multinationales.

10 Cissé Souleymane (Vice-président du Conseil national des jeunes)

Beaucoup d'efforts ont, certes, été faits par le Gouvernement, mais à Odienné, il y a un manque d'emploi pour les jeunes.

Il y a également un manque de suivi et de cadre permanents pour les projets Agence Emploi Jeunes (AEJ), Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) et les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). Aussi, les moyens qui leur ont été remis ne leur permettent pas de travailler.

Les populations d'Odienné se plaignent également de la lenteur dans l'exécution des infrastructures routières.

Il y a également une insécurité dans les écoles. Il faudra donc les clôturer pour permettre à nos petits enfants de travailler dans de bonnes conditions.

Nous plaçons, par ailleurs, pour un accès au crédit, des formations et surtout une exonération d'impôt pour les nouveaux entrepreneurs.

> Réponses

Amadou Coulibaly (Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement)

Concernant les exonérations d'impôt, vous pouvez en bénéficier si vous passez par le CEPICI. Et en fonction de l'endroit où votre entreprise est installée, vous bénéficiez de certaines réductions de charges fiscales, car il y a un encouragement à déconcentrer les entreprises. Adressez-vous également au Ministère des Finances et du Budget, ainsi qu'au Ministère du Commerce et de l'Industrie pour être informés sur les accompagnements et les dispositions mis en place en faveur des jeunes entrepreneurs.

À propos de l'insécurité dans les écoles, c'est le lieu de vous encourager à aller vers les directeurs régionaux, des agents de l'Etat, qui sont présents au quotidien et à la disposition de la population. Le Corps préfectoral est également là pour une bonne administration du territoire afin d'apporter les réponses qui touchent vos localités. Ils pourront, à leur tour, saisir leur hiérarchie en cas de nécessité.

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, beaucoup de choses sont faites, notamment à travers l'Agence Emploi Jeunes (AEJ). Il vous suffit d'aller à l'information pour être mieux renseignés et savoir vous orienter. Dans la plupart des cas, les jeunes qui ont approché l'AEJ ont eu soit de la formation soit du travail.

Dans la région du Kabadougou, au niveau du Programme spécial de l'édition 2022-2023, ce sont 10 280 bénéficiaires pour un budget total de 4,5 milliards de FCFA.

C'est dire que les ressources existent et il vous suffit d'y aller pour vous en procurer. Aller donc vers l'Etat, qui ne vous demande que d'être de bons citoyens, afin de mettre à votre disposition des moyens nécessaires pour votre autonomie.



L'État finance tout le monde sans distinction d'appartenance politique, ni de région encore moins de religion. L'Etat vous prête de l'argent à taux zéro, par le truchement des banques afin d'établir la relation commerciale pour mieux se protéger contre des personnes mal intentionnées.

Gaoussou Touré (Ministre Gouverneur du District Autonome du Denguélé)

Je voudrais, pour ma part, lancer un appel à tous les jeunes du District, d'aller vers l'Agence Emploi Jeunes afin de s'inscrire pour bénéficier de tous les financements que le Porte-parole du Gouvernement a évoqués. L'Etat travaille pour vous en mettant tout le nécessaire à votre disposition pour votre épanouissement. Ce n'est,

cependant, pas la peine d'aller sur les réseaux sociaux pour amplifier quelques petites défaillances que le Gouvernement est pourtant en train d'adresser.

À titre de recommandations, je voudrais demander au Gouvernement de traiter la question de la voirie, notamment la route qui part de Touba et qui débouche sur le boulevard Alassane Ouattara, ainsi que le rond-point Hadja Nabintou Cissé, qui est régulièrement inondé à cause de caniveaux devenus inappropriés et des personnes malveillantes qui ont construit sur les emprises d'évacuation d'eau de ruissellement. Il faudra, toutefois, une action importante, notamment des déguerpissements concertés, pour régler la question.

État des lieux

Zoom sur les infrastructures en faveur du développement



Le Transport

Face à la congestion chronique que connaît actuellement l'agglomération du Grand Abidjan, le gouvernement ivoirien a mis en place le Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA) d'un coût de 540 millions de dollars US. L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accessibilité aux opportunités économiques et sociales des habitants du Grand Abidjan et d'accroître l'efficacité du système

de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville et de ses lignes de desserte à Abidjan. Sa mise en œuvre vise particulièrement à contribuer au déploiement du système multimodal des transports collectifs (SMIT), à accompagner le développement futur de la ville et à faire face à la croissance continue de la demande de transport urbain, à travers, la mise en place d'un corridor de Bus

Rapid Transit (BRT) Est-Ouest, et l'appui au renforcement de tous les services de transport en commun du système global de la mobilité dans le Grand Abidjan. La ligne de Bus Rapid Transit (BRT) sur le corridor Est-Ouest, l'une des activités phares du PMUA, a une longueur de 20 kilomètres. Elle s'étendra de la commune de Yopougon jusqu'à celle de Bingerville, comprenant 21 stations.

Le Projet Abidjan Intermodalité

Durée des travaux : six ans

Objectif : apporter une solution durable à la réorganisation du système de transport abidjanais au moment de la mise en service du transport massifié à l'horizon 2028

Il s'agit d'un réseau de transport public multimodal massifié et intégré, composé d'une ligne de Métro, d'un réseau de Bus-Rapid-Transit (BRT) et d'un réseau lagunaire renforcé.

- 32 Pôles d'Echanges multimodaux (PEM) : (i) une fonction transport, la gestion des flux des passagers entre différents modes, (ii) une fonction services liée aux commerces et autres services tels que des bureaux, et (iii) une fonction urbaine, en tant que nouvelle centralité autour de laquelle s'organise un quartier et, enfin, la construction de cent-quatre-vingts (180) points d'arrêt.
- Réalisation de 180 points d'arrêt dans le Grand Abidjan, en vue de renforcer l'intégration des différents modes de transport, de sécuriser les déplacements, de limiter l'impact des arrêts intempestifs sur la circulation et d'améliorer la qualité de vie des populations.

Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère des Transports vise donc à réaliser des aménagements afin de permettre aux populations d'accéder aisément aux différents modes de transports, et aux transporteurs de s'insérer aisément dans le nouveau système de transport collectif de qualité, sûr et accessible.

Routes et échangeurs

Le gouvernement ivoirien veut rendre l'ensemble du réseau routier praticable en toute saison pour le bonheur des populations.

Dans les régions, les différents Conseils régionaux sont à la tâche pour faciliter l'accès de nombreux villages aux villes voisines. L'entretien routier est synonyme d'une accessibilité plus aisée aux grands centres de santé et aux marchés de référence. C'est pourquoi, la question est inscrite au nombre des urgences du Programme social du gouvernement. Aussi bien dans la première phase qui a couvert la période 2019-2020 que dans la deuxième en cours d'exécution sur la période 2022-2024. Ce qui démontre l'engagement du gouvernement dans la résolution des problèmes des populations face aux besoins du secteur routier rural.

La Côte d'Ivoire compte plus de 82 000 km de routes classées. Au titre des travaux engagés, plus de 300 milliards de FCFA ont été investis dans la réhabilitation de la voie de la Côte Abidjan-San Pedro. Les axes Boundiali-Odienné-Gbéléban, Séguéla-Mankono, Ferkessédougou-Kong, etc., ont été bitumés. Ceux de Noé-Aboisso, Daloa-Duékoué-Man, Yamoussoukro-Daloa, Bouna-Doropo, etc., ont été réhabilités et / ou entièrement repris.

De nombreux autres chantiers sont en construction tels que les axes Touba-Séguéla, Bouaké-Satama

Sokoura-Satama Sokoro, Guiglo-Blolequin, etc. D'autres encore sont en réhabilitation ou prévus comme San Pedro-Tabou.

Concernant les travaux de bitumage de l'axe Biankouma-Sipilou qui connaissent un retard, le ministre a assuré que des équipes vont suivre ces travaux dont les terrassements sont faits, en vue de les faire avancer. Pour ce qui est des travaux des axes Guiglo-Taï et Man-Kouibly, il a annoncé que le processus de sélection des entreprises sera fait bientôt avant le lancement des travaux.

“ Tous les chefs-lieux de département seront reliés aux chefs-lieux de région par le bitume. Concernant les voiries urbaines, à ce jour, on en dénombre 5000 km dont 3000 à Abidjan. Sur les 6 500 km interurbaine bitumée avant 2011, date d'accession du Président Alassane Ouattara au pouvoir, 4000 étaient dégradées. Et que sur les 4 000 km de routes interurbaines dégradées, 2000 ont été déjà réhabilitées.”

Dr Amédé Koffi Kouakou,
Ministre de l'Équipement et
de l'Entretien routier



Échangeur de l'Amitié Ivoirino-Japonaise au Sud d'Abidjan

L'Éducation - Formation

Éducation scolaire



Lycée professionnel d'Ébimpe

En 2023, 91 nouveaux collèges ouvraient leurs portes pour la rentrée. 17 anciens collèges ont été érigés en lycées et 13 ont ouvert des classes du second cycle. Au primaire, on dénombrait 517 nouvelles écoles comportant 2771 salles de classe. Quant à l'enseignement préscolaire, 227 nouvelles écoles comprenant 627 salles de classe ont permis de

renforcer l'offre publique.

Pour cette année scolaire 2024-2025, ce sont 118 nouvelles écoles préscolaires pour 356 salles de classe, 279 nouvelles écoles primaires pour 1 760 salles de classe et 79 nouveaux collèges dont 68 collèges de proximité qui ont été livrés par l'État dès la rentrée, sur toute l'étendue du territoire.

“ La croissance d'infrastructures dans le secteur éducatif est une réalité. Nous voulons construire une Côte d'Ivoire solidaire et sommes engagés à accompagner les parents d'élèves. Ce sont 8895 salles de classe et 277 collèges qui seront construits d'ici à fin 2027. ”

Mariatou Koné, Ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation

Le jeudi 12 septembre 2024, à Fahé, dans la région de San Pedro, 12 collèges de proximité ont été inaugurés pour un total de 169 salles de classe destinées à 6400 élèves.

Le gouvernement ivoirien multiplie les réalisations pour la redynamisation du système éducatif. Le dispositif éducatif continue de se renforcer à travers la Côte d'Ivoire, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'apprentissage tout en permettant de lutter contre les fléaux comme la drogue et les grossesses en cours de scolarité.

Enseignement technique

L'offre publique en matière d'établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle se compose comme suit

- Deux (02) Lycées Techniques (LT) préparant au Baccalauréat et au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
- Cinq (5) Lycées Techniques et Professionnels (LTP) préparant au Baccalauréat, au Brevet de Technicien (BT) et au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
- Quarante-six (46) Lycées Professionnels (LP) préparant au Brevet de Technicien (BT) cycle 2. Ils peuvent comporter un cycle 1, préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour certains ou un cycle 3, préparant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) pour d'autres ;
- Le Lycée Professionnel Industriel (LPI) de Yopougon assure des formations de perfectionnement des

travailleurs, titulaires du CAP ou du BEP, débouchant sur le Brevet Professionnel (BP) en Mécanique Générale et Chaudronnerie ;

- Quatorze (14) Collèges de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) et l'Ecole Ivoirienne de la Bijouterie et des Métiers Annexes (EIBMA) assurent des Formations débouchant sur le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- Les unités d'intervention en milieu rural sont dix (10) Unités Mobiles de Formation (UMF) qui assurent essentiellement des formations qualifiantes et des Ateliers d'Application et de Production (AAP) au nombre de trois (03) pour le perfectionnement des artisans et l'appui logistique aux jeunes diplômés du système.

La réhabilitation du Lycée Technique d'Abidjan qui prévoit l'ouverture d'un internat



Les Centres de Formation professionnelle (CFP) érigés en Lycées professionnels et ayant ouvert des formations en Brevet de Technicien (BT) en octobre 2022 sont ceux d'Abengourou (Électricité bâtiment/Construction métallique), Bondoukou (Mécanique automobile/Électrotechnique), Bimbresso (Mécanique automobile/Froid Climatisation), Korhogo (Électricité bâtiment/Construction métallique), Marcory (Construction automobile/

Construction métallique) et Gagnoa (Électricité bâtiment/Construction métallique).

Au titre des constructions nouvelles, le dispositif public de formation sera renforcé par la livraison de sept nouveaux lycées avant la fin du 1er trimestre de l'année 2025 à Ebimpé, Yamoussoukro, Diabo, Dabakala, Kong, Korhogo et Gbéléban. Des formations seront délivrées dans ces établissements dès cette année.

Outre l'achèvement des infrastructures en construction, 2025 sera marquée par la construction de nouveaux établissements à Dabou, Agboville, Dimbokro et Daloa.

Des études de faisabilité sont en cours pour des projets en perspectives. Ces études, a-t-il relevé, concernent les projets de construction de 14 lycées professionnels et techniques d'une capacité de 2 000 places chacun dans les districts, la construction de 10 lycées professionnels d'une capacité de 1 500 places chacun dans les régions, la construction de 50 collèges de formation professionnelle et technique d'une capacité de 1 000 places chacun dans les départements.



Cérémonie officielle de pose de la première pierre de l'internat mixte du Lycée Technique d'Abidjan par le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé



Enseignement supérieur

Le Gouvernement envisage de construire 14 nouvelles universités à l'horizon 2027 pour répondre aux ambitions économiques du pays.

De 2015 à 2023, ce sont quatre nouvelles universités qui ont été ouvertes pour plus de 400 milliards de FCFA. Il s'agit de l'université virtuelle créée le 9 décembre 2015, l'université de Man ouverte en février 2016, l'Université de San Pedro dont les activités ont démarré en octobre 2021 et celle de Bondoukou, ouverte en octobre 2023.

Une politique de décentralisation rendue possible grâce à la diplomatie économique mise en œuvre par le Président de la République, à travers les engagements de l'Etat et vis-à-vis des partenaires institutionnels.

Créée en décembre 2015, l'Université de Man a été motivée par la volonté

du gouvernement de désengorger les universités d'Abidjan et de Bouaké, de Korhogo et de Daloa.

Dotée de plusieurs bâtiments académiques à R+2 regroupant des bureaux administratifs, des salles de TD, de Travaux Pratiques, d'une infirmerie, d'une salle informatique et de plusieurs amphithéâtres de 530 places, l'université de Man a ouvert ses portes en 2018.

Grâce aux investissements considérables, cette université a pu offrir en 2022, de nouvelles capacités dans le supérieur. D'un coût global de 184 milliards de FCFA, elle est dédiée aux formations en Agroforesterie, Tourisme, Mines et Géologie, Énergie, Métallurgie et Mécanique. Des spécialités répondant aux potentialités des régions du Tonkpi, du Guemon et du Cavally.

L'Université de Man dispose, en outre, d'un centre de recherche et d'un Institut de recherche.

Au total 1557 diplômés (1112 licences, 320 Masters, 125 ingénieurs) ont été formés de 2016 à 2024.

Avant-dernière née des universités publiques de Côte d'Ivoire, l'Université de San Pedro (USP) est un pôle universitaire thématique avec des formations innovantes proposées par quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR).

**Au total 1 557 diplômés
(1 112 licences, 320
Masters, 125 ingénieurs)
ont été formés
de 2016 à 2024.**

L'UFR Agriculture, Ressources halieutiques et Agro-industrie pour répondre au besoin en ressources humaines dans les grandes industries du pays, l'UFR Sciences de la mer pour former des étudiants hautement qualifiés dans les domaines de l'océanographie, les ressources marines et les sciences des littéraux, l'UFR Logistique, Tourisme, Hôtellerie-Restauration pour relever le défi de la qualification du personnel dans le secteur du tourisme ivoirien et soutenir l'ambition de la Côte d'Ivoire de devenir la 5e destination touristique africaine d'ici à 2025 et l'UFR Sciences de la santé pour la formation de médecins généralistes.

Bâtie sur une superficie totale de 302 hectares, cette université compte également une Classe préparatoire aux Grandes Écoles Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur (MPSI) et deux Écoles d'ingénieurs, notamment l'École d'ingénieurs en Bâtiment et Travaux publics et l'École d'ingénieurs en Construction navale.

Des filières d'enseignement qui épousent les aspirations d'une ville considérée comme le 2ème poumon économique du pays. Elles cadrent avec la vision du Président de la République de



Université de Man

favoriser l'adéquation entre la formation et l'emploi.

« Les formations dispensées à l'université de San Pedro sont adaptées au temps et aux besoins socio-économiques des Ivoiriens. Elles permettront à la ville de San Pedro, ville balnéaire et portuaire, de devenir une ville universitaire compétitive qui participera au rayonnement économique du pays », déclare le Pr Méké Meité, président de l'Université de San Pedro.

L'université de Bondoukou, officiellement ouverte en 2023, forme dans les domaines de l'Architecture et de l'Urbanisme,

des Arts du développement durable, des Lettres, des Sciences sociales et des Sciences de la santé, ouvrira avec 510 étudiants.

Séquencée en quatre phases de développement, la 9ème université publique du pays a débuté avec un effectif de 3 000 étudiants venus de partout en Côte d'Ivoire. Elle se veut une université d'excellence, d'innovation et ouverte sur le monde. Et pour bâtir sa réputation, l'accent est mis sur l'attractivité de ses filières de formation innovantes et à forte employabilité.

Composantes de l'Université de Bondoukou

- École nationale supérieure d'architecture et d'urbanisme (ENSAU)
- Cinq (05) Unités de formation et de recherche :
 - UFR gouvernance et développement durable (G2D) ;
 - UFR sciences des arts, industries culturelles et communication (SAICC) ;
 - UFR sciences du langage, lettres et langues étrangères (S3LE) ;
 - UFR sciences humaines et sociales (SHS) ;
 - UFR sciences de la santé (SS) ;
- Institut supérieur des langues (ISL) ;
- Institut d'art, d'histoire et d'archéologie (IAHA).





“ Le Président de la République a compris que si nous voulons avancer, il faut que nous mettions un accent particulier sur l'éducation de nos enfants (...) pour donner naissance à des hommes et des femmes transformés par la connaissance.

Nous avons de grandes infrastructures et nous en aurons davantage. Mais, il faut accompagner tout cela par des ingrédients qui constituent la force de la santé humaine. Avec la présence des ministres et des bailleurs de fonds, nous sommes engagés sur cette voie et la Côte d'Ivoire doit se donner les moyens pour réaliser de très bons scores dans ce domaine. ”

Robert Beugré Mambé, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des sports et du Cadre de vie

“ Notre objectif est de rapprocher l'enseignement supérieur des populations. Chaque nouvelle université sera une université thématique avec des filières spécifiques qui formeront des cadres qualifiés pour soutenir les secteurs productifs de l'économie ivoirienne. Nous entendons accroître la capacité de l'enseignement supérieur et surtout, spécialiser des jeunes pour en faire des acteurs compétents pour le développement de chaque région du pays.. ”

La 10^{ème} université publique de Côte d'Ivoire



La première pierre de l'université d'Odienné a été posée le 4 août 2024. Prévue sur 402 hectares, pour un coût global de 114,7 milliards de FCFA, elle proposera : les sciences et technologies, les sciences biologiques, l'agro-industrie et les techniques alimentaires, la médecine, à travers, notamment un institut des sciences vétérinaires et une école de commerce et de gestion.

Les travaux de la première phase vont durer vingt-quatre mois, soit deux ans au terme desquels, l'université va accueillir ses premiers étudiants. Y seront privilégiées les filières courtes et pertinentes,

en l'occurrence les licences professionnelles qui se font en trois ans. Ce sont des filières courtes dans lesquelles les profils de compétences acquis par les étudiants sont ceux recherchés sur le marché de l'emploi.

Ces nouvelles universités construites participent au développement local en ce sens que leurs filières de formation sont en adéquation avec les potentialités économiques et sociales de leurs régions d'implantation.

Après 2025, quatre nouvelles universités verront le jour à Adiaké, Abengourou, Dabou et Daoukro.

Les Programmes de Logement

La Côte d'Ivoire a accordé une place particulière au secteur de l'habitat dans les vingt années suivant son indépendance, à travers notamment la création des sociétés publiques fortes SICOGI et SOGEFIHA. Ce sont environ 100 000 logements qui ont été réalisés entre 1960 et 1985.

Dans les années 80, la conjoncture économique a conduit le pays à se retirer progressivement des investissements, au profit du secteur privé. À ce jour, l'exécutif fait face à l'urbanisation galopante et la croissance démographique rapide impactant le secteur du logement en créant un déficit important qu'il s'active à combler. Le Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques est né en 2012, de la vision du Chef de l'État de résorber le besoin en logements, en permettant ainsi à tous les Ivoiriens de prétendre à l'acquisition ou à la location d'un logement correct sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, ce programme avait pour objectif de :

- Réduire le déficit de logements, à travers la construction de 150 000 logements à l'horizon 2030 ;
- Favoriser l'accès à un logement décent et abordable pour tous ;
- Favoriser le transfert des compétences en matière de



technologies de construction en faveur des entreprises nationales ;

- Favoriser la création d'unités de production de matériaux de construction localement ;
- Favoriser la création de villes Nouvelles ;
- Générer de nombreux emplois directs ou indirects.

À cet effet, plus de 100 milliards de FCFA ont été investis pour la mise à disposition de 1 000 hectares de réserves foncières, la réalisation de Voiries et Réseaux Divers (VRD) et des exonérations fiscales pour les promoteurs. 37 000 logements ont été réalisés à Songon, Lokodjro et à Grand-Bassam au titre de la construction-vente sur les 150 000 prévus. La remise de clés se fait progressivement et selon que les conditions d'habitabilité sont

réunies. Plus de 5 000 clés ont déjà été remises à des souscripteurs. Avec un taux de crédit acquéreur plafonné 5,5%, ces logements ont été vendus au prix de 23 000 000 FCFA pour les logements à caractère économique et 12 500 000 FCFA hors taxes, pour les logements à caractère social.



2012 : Mise en place du Programme Présidentiel de logements sociaux et économiques.

1 000 hectares ont été mobilisés.

439 ha à Songon Kassemblé.

40 ha à Bingerville.

80 ha à Modeste.

116ha à Jacquerville ...

+de 15 milliards de FCFA Coût d'acquisition global partiel de cette réserve foncière.



Perspectives

Après un audit des acquis, l'État ivoirien tire les leçons et souligne, notamment, les difficultés relatives aux capacités techniques et financières des promoteurs, à la gestion foncière, la faible bancarisation de la population en général (20%) et principalement du secteur informel.

Les acteurs institutionnels se concertent et le Gouvernement prend dès décembre 2021, les décisions suivantes :

- Adoption du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- Création de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en remplacement de la SIGOGI ;
- Recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire afin qu'elle puisse jouer un rôle central dans le financement des crédits;
- Création de la Commission Nationale d'Attribution des Logements sociaux (CONALOG) ;
- Création du Fonds de Garantie du Logement Social et l'institution de taxes parafiscales, pour le financement durable de ce programme.

Sur le plan opérationnel, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a initié un Programme d'Urgence de 25000 logements d'un coût de 500 milliards de FCFA. Il s'agit de 20000 logements en immeubles à 09 niveaux à Abidjan et 5 000 en immeubles à 04 niveaux à l'intérieur du pays.

Sur le long terme, les réformes entreprises et l'implication de nouvelles structures s'inscrivent dans le cadre de l'optimisation de l'efficacité du programme, à travers les quatre axes suivants :

- Atteindre l'objectif de 150 000 logements d'ici à 2030, avec un accent particulier sur la qualité des constructions et la rapidité des livraisons.
- Renforcer les capacités du FGLS et attirer davantage de partenaires financiers et techniques axés sur les PPP
- Développer des mécanismes innovants, comme la transformation des exonérations fiscales en aides directes aux ménages, pour améliorer l'accès à la propriété
- Veiller à ce que les réformes mises en place permettent une attribution juste et équitable des logements, en ciblant les ménages les plus vulnérables, notamment ceux du secteur informel.

“ Avec le programme d'urgence, l'État passe désormais du rôle de facilitateur qu'il a joué jusqu'à présent, à un rôle plus actif et plus direct dans la production de logements sociaux et économiques (...). Il s'agit d'une mutation profonde et significative du Programme présidentiel de logements sociaux et économiques, qui devient plus que jamais, un programme qui adresse plus efficacement les besoins des populations les plus vulnérables . ”

Bruno Koné, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

25 000 logements (20 000 à Abidjan et 5 000 à l'intérieur du pays)

- 50% en location-vente (sur vingt à trente ans)
- 20% en location simple
- 30% en vente directe.





Santé

La mise en œuvre du vaste programme lancé en 2018 se traduit, à travers le pays, par la réhabilitation, la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires accessibles à tous, pour garantir le droit des populations à des soins de qualité. Les investissements réalisés continuent d'améliorer les performances du système.

Le gouvernement ivoirien poursuit les investissements pour bâtir un système de santé solide, performant et résilient, pour affronter les défis sanitaires actuels et futurs et aller vers la couverture sanitaire universelle. Ces actions s'inscrivent dans la dynamique de son programme hospitalier lancé en 2018. Plus de 1 200 milliards de FCFA sont alloués à la construction et à la réhabilitation d'hôpitaux et de structures spécialisées, afin de garantir un accès équitable aux soins de qualité, partout sur le territoire national. Les nombreux investissements réalisés ont permis de changer la physionomie du dispositif sanitaire.

La nouvelle carte sanitaire de la Côte d'Ivoire

- Près de 900 Établissements sanitaires de premier contact (ESPC) construits, passant de 1753 en 2011 à 2650 en 2024 au public, soit une hausse d'environ 51%.
- Trois Hôpitaux généraux (Adjamé, Danané, Méagui) ;
- Cinq CHR (Aboisso, Adzopé, Bouaké, Man et San Pedro) ;
- Trois établissements spécialisés (CNRAO, IMENA, Pôle Gynéco-obstétrique et Pédiatrique du CHU Cocody) ;
- 26 maternités équipées de blocs obstétricaux pour les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complètes (SONUC),
- 14 centres de dialyse contre 3 avant 2011 ;
- 32 antennes de transfusion sanguine, contre 14 en 2011, soit 18 nouvelles antennes.

Les investissements dans le secteur, très vite, ont eu un impact sur de nombreux indicateurs de santé. Les accouchements assistés par du personnel qualifié sont passés de 59% en 2012 à 84% en 2021. La mortalité maternelle a été réduite de 38%, passant de 614 décès/100 000 naissances vivantes en 2012 à 385 décès/100 000 naissances vivantes en 2021. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduite de 31% entre 2016 et 2021 passant de 96 décès/1000 naissances vivantes en 2016 à 74 décès/100 000 naissances vivantes en 2021.

La mortalité liée au paludisme, véritable problème de santé publique, est passée de 11 décès pour 100 000 hbts en 2017 à 4,67 décès pour 100 000 en 2023, soit une réduction de plus de 50%. Concernant le VIH, le nombre de décès de personnes infectées est passé de 30 700 en 2011 à 9 500 en 2023. La prévalence du VIH a connu une baisse de 51% entre 2011 et 2023 et s'établit à 1,82% en 2023. Dans la lutte contre les pathologies lourdes, les résultats sont aussi encourageants. Pour les malades du cancer, par exemple, les chances de survie s'améliorent pour les malades depuis l'ouverture du Centre national d'oncologie médicale et de radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO) en 2017. Le taux de survie à cinq ans qui était de 30% pour les femmes touchées par le cancer du sein est passé à 63% aujourd'hui. Il atteint 85% lorsque la maladie est dépistée tôt et correctement prise en charge.



La réforme hospitalière

Le gouvernement a décidé de créer dix Pôles régionaux d'excellence santé (PRES) pour renforcer l'accessibilité géographique afin de permettre à chaque habitant quelle que soit sa localisation, de bénéficier, dans un rayon de 150 kilomètres, de soins adéquats avec des meilleurs plateaux techniques et des médecins spécialistes.

Les régions choisies sont San Pedro, Man, Odienné, Korhogo, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro, Abidjan, Abengourou et Bondoukou. Ces pôles s'appuient sur des établissements hospitaliers existants mis à niveau avec des standards internationaux pour être des références en matière de qualité et de disponibilité de soins.

“ La santé un droit fondamental et un puissant moteur de développement de nos États. L'objectif est de bâtir un système de santé solide, performant et résilient, pour affronter les défis sanitaires actuels et futurs et aller vers la couverture sanitaire universelle. ”

Pierre Dimba, Ministre de la Santé,
de l'Hygiène publique et de la
Couverture maladie universelle

Centre Hospitalier Régional de Bouaké



COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

FAIS-TOI ENRÔLER ET
RETIRE TA CARTE **GRATUITEMENT**
DANS LES SITES D'ENRÔLEMENT
IN SITU



10 bureaux mobiles d'enrôlement et de production des cartes « sur place » sont également opérationnels.

Pour connaître le planning de mobilité des bureaux mobiles, rendez-vous sur la page Facebook : **CNAM Côte d'Ivoire**

POUR TOUTE INFORMATION OU RÉCLAMATION, CONTACTEZ-NOUS
GRATUITEMENT AU : 800 00 900 / INFO@IPSCNAM.CI

L'administration publique à la tâche

L'AGEFOP

Passeport-Compétences

L'annonce a été faite, le jeudi 10 octobre 2024 à Abidjan-Marcory, par la directrice générale de l'AGEFOP, Karitia Coulibaly De Medeiros, au cours d'une conférence de presse.

L'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP) déploiera dans les 31 régions de Côte d'Ivoire, son programme « Passeport-Compétences » portant sur l'identification des besoins en compétences, les formations qualifiantes, l'accompagnement à l'insertion et le suivi post-formation des jeunes ivoiriens.

Passeport-Compétences cible plusieurs catégories de bénéficiaires, a-t-elle précisé. Il s'agit des personnes physiques, notamment les diplômés peu ou pas qualifiés en quête de reconversion ou de qualification, des porteurs de projet et entrepreneurs, des travailleurs souhaitant perfectionner leurs compétences ou en quête de reconversion. Ainsi que des artisans, des agriculteurs et tous les professionnels qui n'ont pas eu la chance d'avoir des diplômes, mais qui disposent d'un savoir-faire et d'une expertise dans leur domaine d'activité.

À travers ce programme, l'AGEFOP envisage d'identifier les besoins, de former et d'insérer au moins 100 000 bénéficiaires, de certifier au moins 10 000 travailleurs dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), d'accompagner entre 80 et 95 % des bénéficiaires formés à l'insertion et d'impacter autour de 1 000 entreprises locales, d'ici à 2026.

Les personnes morales sont aussi ciblées. Notamment les entreprises locales et les collectivités territoriales pour les aider à renforcer leurs compétitivités économiques et leur attractivité, grâce à un capital humain plus qualifié.

Selon la directrice générale, Passeport-Compétences constitue un prolongement naturel des deux programmes phares du ministère en charge de la Formation professionnelle que sont, d'une part, l'École de la 2ème Chance (E2C) qui poursuit un objectif de formation de masse et de réinsertion socio-professionnelle durable et, d'autre part, l'Académie des Talents (ACT) qui vise à améliorer la qualité de l'offre de formation professionnelle, en l'adaptant aux



besoins du marché.

Intervenant au cours de « Tout savoir sur », conférence de presse initiée par le Centre d'Information et de Communication gouvernementale (CICG), le mardi 05 novembre 2024 à Abidjan, la directrice générale de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (AGEFOP), Karitia Coulibaly - De Medeiros, a invité les populations, notamment les jeunes et les femmes, à s'approprier le Programme.

Une phase pilote se déroulera dans la région du Sud-Comoé avec quatre secteurs prioritaires identifiés. Il s'agit du secteur du tourisme-hôtellerie-restauration, de l'agriculture, de l'agropastoral et des petites transformations agroalimentaires.

Agefop

AGENCE NATIONALE DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Siège : Abidjan-Marcory (Zone 4C). Angle Rue Pierre et Marie Curie. Rue du canal de Biétry

Téléphone : +225 07 15 96 96 96 - 07 15 88 88

Site internet : <https://www.agefop.ci/>

Facebook : Agefop

L'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan

Des soins de santé à la pointe de la technologie, pour tous



En un an d'activité, à savoir du 24 octobre 2023, date de son opérationnalisation, à ce jour, l'Institut de Médecine nucléaire d'Abidjan (IMENA) a réalisé 1307 examens.

À en croire Pr Annick Kouamé Koutouan, Directrice de cet Institut, la Côte d'Ivoire ne compte actuellement que quatre médecins de spécialité nucléaire. À ce sujet, elle a annoncé que d'ici à deux ans, des diplômes de médecine nucléaire vont commencer à être délivrés en Côte d'Ivoire afin que les pôles régionaux de médecine nucléaire prévus soient pourvus.

« La médecine nucléaire est un complément indispensable pour le diagnostic et le suivi de l'évolution des maladies cancéreuses. Nous travaillons en collaboration avec tous les acteurs concernés par le cancer. Pour le seul mois de septembre 2024, nous avons reçu 167 patients » a-t-elle indiqué.

La médecine nucléaire, à travers l'imagerie, permet de diagnostiquer, traiter et suivre de nombreuses maladies en utilisant des produits radioactifs. Sa particularité réside dans la capacité à visualiser le fonctionnement des organes. Accessible à tous, cette spécialité ne peut être réalisée que sous prescription médicale, avec des tarifs variant entre 30 000 et 115 000 FCFA, selon le type d'examen.

Le Gouvernement ivoirien a mis en place un système de plafonnement des prix, tenant compte des coûts des intrants utilisés dans d'autres pays pratiquant la médecine nucléaire. À Abidjan, les tarifs appliqués sont bien en deçà de ceux pratiqués à l'étranger, offrant ainsi aux patients un accès plus abordable à ces soins.

Présent au lancement de la 1ère édition des journées portes ouvertes de l'Institut sous le thème :

« Le nucléaire au service de la santé », le Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, Robert Beugré Mambé, déclarait : « Je me félicite de la coopération fructueuse entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, qui a permis la création de l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan en 2023 (...) La médecine nucléaire a l'avantage de fournir des informations anatomiques et fonctionnelles. Elle permet donc de prendre en charge les maladies compliquées ».

Le Chef du gouvernement a aussi annoncé au cours de cette cérémonie, la dotation prochaine de toutes les régions de la Côte d'Ivoire « d'hôpitaux de référence avec des équipements de pointe » ainsi que le vaste programme de construction et de réhabilitation des établissements sanitaires de premier contact qui permettent aujourd'hui aux populations d'être de plus en plus proches des centres de santé.



Siège : Abidjan CHU de Cocody

Téléphone : +225 07 77 77 72 10

Facebook : Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan - IMENA

L'Office National du Service Civique

Édifier une génération de jeunes conscients et engagés



Promouvoir le civisme, l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes est au nombre des priorités de l'État, notamment à travers le Programme Jeunesse du Gouvernement 2023-2025.

L'Office du Service Civique National (OSCN) offre trois dispositifs principaux : le Service civique d'action pour les jeunes vulnérables, le Service national des jeunes pour le renforcement des valeurs citoyennes, et le Volontariat pour promouvoir l'engagement communautaire. Ces programmes s'adressent aux jeunes, qu'ils soient scolarisés ou non, avec des inscriptions accessibles via le portail officiel ou les centres locaux.

À ce jour, cinq centres de service civique sont ouverts et fonctionnels sur l'étendue du territoire. Les OSCN de Guinguéréni à Boundiali, Guédikpo à Sago (région de Sassandra), Bimbresso à Songon, Bouaké 1 et Tuo Fozié dans la région du Gbêkè ont pour mission de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables et actifs dans le développement de leurs communautés. À travers un programme intensif, ils sont formés à la discipline et aux compétences entrepreneuriales, les préparant ainsi à une meilleure réinsertion sociale.

De 2018 au 30 juin 2024, ce sont 4 741 jeunes vulnérables qui ont été pris en charge dans le cadre du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) dans

les différents centres de Service civique, avec un taux de 40,47% de représentation féminine. L'objectif est clair : inculquer des valeurs civiques tout en favorisant la cohésion sociale et le brassage culturel. Cette approche fait de l'OSCN un pilier du développement humain en Côte d'Ivoire.

En réponse aux défis à l'échelle nationale, avant mars 2025, trois centres de service civique, seront mis à disposition, notamment à Adzopé, Daloa et Korhogo, pour un coût total de 26,6 milliards de FCFA. Avec une capacité annuelle de 1 000 jeunes par centre, ces infrastructures visent à toucher un nombre croissant de bénéficiaires. Le centre de Bouaké, déjà opérationnel, symbolise cette dynamique de transformation.

À terme, chacun des 14 districts du pays disposera d'un centre de service civique et ce sont 14 000 jeunes/an sur l'ensemble du territoire national, qui pourront bénéficier d'une formation civique et citoyenne.

Interviewé par le CIGG, le Directeur Général affirmait : « La jeunesse est l'avenir du pays. Notre mission est donc de contribuer à l'épanouissement du jeune pour en faire un citoyen conscient, non seulement de ses droits, mais surtout de ses devoirs vis-à-vis de la communauté. Nous devons, en outre, faire en sorte que ce jeune soit apte à participer au développement du pays et aux activités d'intérêt communautaire. L'OSCN s'attèle, en effet, à faire de ces jeunes des citoyens accomplis. Un tel citoyen produit inéluctablement un impact sur le développement socio-économique du pays. »

OSCN
Office du Service
Civique National

Siège : Riviera palmeraie 9ème tranche rue arrière du collège figuier, Abidjan, Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 272-24-99-304

Site internet : oscn.ci

Facebook : [osnci](https://www.facebook.com/osnci)

L'OIPI

La protection du génie Ivoirien



Lorsqu'un pays dispose d'un écosystème de la propriété intellectuelle suffisamment robuste, celui-ci contribue pleinement à sa croissance économique.

L'Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIPI) est un établissement public national à caractère administratif créé par décret en 2005 et qui a pour mission d'administrer le système de la propriété intellectuelle.

Le rôle de l'OIPI est de gérer la protection de toutes ces créations dans un premier temps, ensuite d'accompagner les détenteurs des titres, une fois protégés, à les valoriser, et enfin de les aider à défendre les titres contre toutes les velléités de contrefaçon.

À l'OIPI, l'on parle d'enregistrement quand il s'agit des marques et des autres titres, et de labellisation lorsqu'il s'agit des produits du terroir.

Au micro du Gouv'Eclairage, le directeur général de l'OIPI, Dr. Paul Assandé, déclarait : tous les entrepreneurs et autres détenteurs de marques ou de titres de propriétés qui voudraient les protéger, nous leur proposons, lorsqu'ils viennent au service technique, d'effectuer la recherche d'antériorité afin de s'assurer que dans la base de données qui existe aussi bien à l'OAPI que dans d'autres espaces, la marque ou le nom à protéger ne sont pas déjà utilisés. Nous assistons les usagers à renseigner les documents afférents, vérifions les informations et assurons le transfert des dossiers à l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) qui, en dernier ressort, délivre le certificat après examen. La Côte d'Ivoire comptabilise annuellement 600 marques et entre 22 et 25 brevets en moyenne. L'espace OAPI compte 17 pays ayant la langue française en commun. Sur ces 17 pays, la Côte d'Ivoire

est dans le Top 3 en termes de nombre de titres déposés par an dans l'espace OAPI. Nous sommes premiers sur certains titres, deuxième sur d'autres, puis troisième».

Si l'innovation est le moteur de la croissance, la propriété intellectuelle est donc le carburant de cette innovation. Le Dr Assandé lance un appel à l'endroit des entreprises et de toute la population ivoirienne, de sorte que nous conjuguions nos efforts pour faire émerger, dans notre écosystème entrepreneurial, une culture de la propriété intellectuelle. Laquelle suppose d'avoir le réflexe de protéger ses créations, sous forme de marques, de brevets afin de les valoriser davantage et de mieux en tirer profit.

Les entrepreneurs, les responsables de PME, les chercheurs et les instituts de recherche sont encouragés à se rapprocher de l'OIPI pour contribuer à leur échelle, à conduire la Côte d'Ivoire vers l'émergence, à travers la déclaration et la protection de leurs inventions.



Siège : Riviera Bonoumin face Cap Nord,
Cité verte ilôt 117

Téléphone : +225 27 24 25 43 28

Site internet : oipi.ci

Facebook : [oipiofficiel](https://www.facebook.com/oipiofficiel)

Lucarne

Finances et Budget

Accompagner et soulager les victimes d'accidents en Côte d'Ivoire

Le Conseil des ministres a adopté, le mercredi 20 novembre 2024, un décret qui réorganise les attributions et les modalités de financement du Fonds de Garantie Automobile (FGA). Dans un entretien accordé au Centre d'Information Gouvernementale (CICG), le directeur général du FGA, Maizan Koffi Noël, revient sur les enjeux du décret pris par le gouvernement.

Qu'est-ce que le Fonds de Garantie Automobile ?

Le Fonds de Garantie Automobile (FGA) est une entreprise paritaire créée par l'État de Côte d'Ivoire de concert avec l'ensemble des compagnies d'assurance qui pratiquent la branche automobile. L'État et ses partenaires ont, en effet, estimé qu'un certain nombre de victimes des accidents de la voie publique sont laissées pour compte. Afin de corriger cette déficience, l'État a mis en place le FGA à l'effet de prendre en charge les victimes corporelles d'accidents de la voie publique en cas de défaut d'assurance, et les victimes d'accidents de la voie publique en cas de délit de fuite. Lorsque ces victimes saisissent le FGA, elles sont prises en charge d'abord sur le plan médical, avant l'indemnisation conformément au décret de création du FGA, dans lequel l'État définit un barème calibré,

à caractère social. Le FGA n'est pas une entreprise marchande. N'ayant pas de produits marchands, toutes les ressources qui sont mobilisées et mises à sa disposition permettent de prendre en charge les victimes.

Le Gouvernement vient d'adopter un décret qui réorganise les attributions et les modalités de financement du Fonds de Garantie Automobile, ainsi que les poursuites d'indemnisation. De quoi s'agit-il exactement ?

L'ancrage de cette nouvelle activité émane de la stratégie nationale de la sécurité routière initiée par le ministère des Transports et impliquant le ministère des Finances et du Budget, qui est le Ministère technique auquel est rattaché le Fonds de Garantie Automobile, ainsi que le Ministère en charge de la Santé.

Le Ministère des Transports a, à juste titre, fait une large communication autour de la vidéoverbalisation afin de faire connaître la Stratégie Nationale de la Sécurité Routière. L'objectif de l'État étant de permettre qu'il y ait la sensibilisation et la formation des usagers relativement aux accidentés de la voie publique, eu égard à leur nombre important. L'État a donc instruit le Ministère des Transports d'élaborer une stratégie dont l'objectif est de sensibiliser et de former

les usagers au Code de la voie publique et, par ricochets, réduire le taux des accidents sur la voie publique, à défaut de les éviter.

Au cas où l'accident finit par arriver, il faut entrevoir la prise en charge des victimes. Nous avons, pour ce faire, mis en place un dispositif pour élargir le champ d'action du FGA qui prend déjà en charge les deux types de victimes cités plus haut. Nous sommes, à ce jour, à 20% de prise en charge. Mais, l'État a demandé qu'on élargisse ce champ d'action pour prendre les 80% restants en charge de sorte que l'action du FGA soit totale. Ainsi, lorsque survient un accident de la voie publique, le FGA intervient et prend en charge la victime.

Dans le second cas de figure, les compagnies d'assurance, bien que ne reniant pas leurs garanties, n'ont pas toujours le temps nécessaire pour mettre en place leurs garanties quand les victimes d'accident de la voie publique sont admises au CHR ou au CHU. Le temps de le faire, nous nous sommes rendu compte, au regard du diagnostic, que la victime peut mourir.

L'État a donc décidé d'élargir son assiette en permettant au FGA, au regard de sa présence dans les centres de santé, de prendre en charge ces victimes dans un premier temps. Les acteurs impliqués

dans le circuit de l'action de la voie publique peuvent, après coup, entrevoir une action récursoire pour compenser les ressources engagées par le FGA. Les compagnies d'assurance remboursent alors les ressources engagées pour prendre en charge la victime.

C'est exactement la même chose pour l'État. L'État étant son propre assureur, quand l'une de ses voitures est impliquée dans un accident de la voie publique, le rôle du FGA, dans le cadre du nouveau dispositif, est de la prendre en charge. Et, quand arrivera la phase d'indemnisation, la victime aura recours à l'agent judiciaire de l'État, qui est l'assureur de l'État.

Le dernier maillon est la carte Brune CEDEAO avec laquelle nous avons conventionné. En vertu de cette convention, lorsque les véhicules en provenance de l'hinterland (Burkina, Mali) sont impliqués dans un accident de la voie publique dans notre pays, les victimes ne sont pas laissées pour compte, mais sont prises en charge par la carte Brune CEDEAO locale à Abidjan. Nous allons, par la suite, faire l'action récursoire auprès de la carte Brune CEDEAO pour qu'elle rembourse les ressources engagées pour prendre en charge les victimes.

Avec la signature de ce décret, toutes les victimes seront prises en charge systématiquement et les compensations vont se faire à travers le FGA et l'ensemble de ses partenaires impliqués dans les circuits des accidentés de la voie publique.

Qui sont les personnes concernées par cette mesure ?



M. Maizan Koffi Noël, Directeur Général du FGA

Cette mesure prend en charge toutes les victimes d'accidents de la voie publique, sans exclusive. Dès que le constat qui apporte la preuve de l'existence de l'accident est établi, toutes les victimes sont prises en charge.

Votre mot de fin

Je voudrais remercier tous nos ministres qui n'ont ménagé aucun effort pour que ce projet sur lequel nous avons travaillé pendant trois ans puisse devenir une réalité.

Il s'agit de mettre en exergue la contribution de l'État dans la prise en charge des victimes d'accidents de la voie publique. Le mode de financement de ce nouveau dispositif se fait sur la

quote-part que les compagnies d'assurance payent à l'État. L'État perçoit chaque année, 14,5% sur les polices d'assurance en termes de parafiscalité et de taxes. Ce sont 2,5% sur ces 14,5% qui ont été alloués par l'État pour prendre en charge cette activité.

La vision de la Côte d'Ivoire Solidaire est véritablement une réalité. Ce décret vient apporter une énième preuve de l'engagement de l'État à apporter sa contribution à ses concitoyens. Je voudrais dire merci au Président de la République et au Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Transport

Atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité routière

À la tête de la Direction générale des Transports terrestres et de la Circulation, Oumar Sacko, dans un entretien accordé au Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), invite à une synergie d'actions entre les pouvoirs publics et les usagers de la route pour réussir la lutte contre l'incivisme routier.

Quelle est la mission de la Direction générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTTC) ?

Principalement, la DGTTTC est chargée de conduire la politique nationale en matière de transport terrestre et de circulations routière et ferroviaire sous l'autorité du Ministre des Transports.

De cette mission principale, découlent naturellement d'autres missions, notamment : élaborer et mettre en œuvre la législation et la réglementation en matière de transport terrestre et de la circulation routière et ferroviaire ; élaborer, suivre et contrôler la réglementation en matière de formation, de circulation terrestre et de sécurité routière ; suivre et coordonner les missions des contrôles routiers et les activités de la sécurité routière ; et contrôler la production des titres de transport.

Quelles sont les actions entreprises par votre Direction dans le cadre de la sécurité routière ?



M. Oumar Sacko, Directeur général des transports terrestres et de la Circulation Directeur Général du FGA

La DGTTTC participe activement à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité routière (SNSR) adoptée par le gouvernement le 07 juillet 2021.

Dans le cadre de cette stratégie nationale, la DGTTTC entreprend plusieurs actions pour le renforcement du cadre législatif et réglementaire de la sécurité routière.

Il s'agit de l'élaboration des textes réglementaires soutenant les réformes en cours dans le cadre de la SNSR, de l'amélioration du

comportement des usagers sur la route, de la réforme du permis de conduire avec l'automatisation des examens du permis de conduire, du renforcement des capacités des conducteurs des véhicules de transport avec les formations au Certificat d'Aptitude du Conducteur Routier et de la sensibilisation des usagers de la route, à travers les semaines nationales de sécurité routière.

S'agissant de l'amélioration de l'état mécanique des véhicules en circulation sur

la voie publique, les actions de la DGTTC tournent autour du suivi de l'application de la réglementation sur l'importation des véhicules d'occasion, du suivi et du contrôle des activités des opérateurs agréés pour le contrôle technique automobile grâce à une plateforme et du suivi de la mise en œuvre du nouveau système d'immatriculation des véhicules automobiles conformément aux objectifs de cette réforme.

En ce qui concerne l'amélioration du contrôle routier, à travers l'utilisation des moyens technologiques, nous enregistrons le suivi du déploiement de la vidéo-verbalisation aussi bien dans le Grand Abidjan que sur les axes interurbains, le suivi de la mise en œuvre des Systèmes de Transports Intelligents et l'utilisation des données de la vidéo-verbalisation pour des actions de prévention de l'incivisme sur les routes.

Vous avez de régulières sessions au cours desquelles des permis de conduire sont retirés. Peut-on savoir le nombre de permis retirés à ce jour ? Et pour quelles infractions ?

Si nous partons de 2018, l'année

à laquelle Monsieur le Ministre des Transports a réactivé par arrêté la Commission de retrait du permis de conduire, 2166 permis de conduire ont été présentés devant cette commission présidée par la DGTTC. 1709 permis de conduire ont été retirés pour des périodes allant de trois mois à quinze ans, 342 permis de conduire sont condamnés avec sursis et 115 permis ont été restitués aux titulaires.

Les principales infractions relevées lors de ces sessions sont la vitesse excessive, le défaut de maîtrise du conducteur, le non-respect des règles de priorité, l'imprudance du conducteur, l'imprudance du conducteur de deux roues et la conduite en état d'ivresse

Quelles sont les réformes mises en œuvre par votre département pour garantir la sécurité des usagers de la route ?

La réforme du permis de conduire avec le Nouveau programme de formation dans les auto-écoles ; l'assainissement du secteur d'activité des auto-écoles ; l'automatisation des examens théoriques du permis de conduire ; et l'instauration du Permis de conduire à points.

La réforme du contrôle technique automobile avec la libéralisation du secteur avec un cahier de charges type pour l'exercice de l'activité ; la mise en place de la plateforme de suivi permanent des activités des structures de contrôle technique automobile ; la mise en place d'un comité de contrôle des structures de contrôle technique automobile ; la mise en œuvre du nouveau système d'Immatriculation des Véhicules automobiles et l'extension du Système de Transport Intelligent et de la vidéo-verbalisation.

Votre appel aux usagers de la route ?

Il est bon de rappeler que l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de sécurité routière commande un engagement citoyen de tous les usagers de la route, à travers des comportements coopératifs et responsables.

L'adhésion de tous les usagers de la route aux réformes en cours permettra de rendre nos routes plus sûres pour le bonheur de tous. Ensemble, disons donc « STOP À L'INCIVISME SUR LA ROUTE ».

TOUT SAVOIR SUR

Suivez-nous en direct tous les mardis à 15h.



gouvci.official



À la loupe

RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT

MAMADOU SANGAFOWA-COULIBALY

Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

Mamadou Sangafowa-Coulibaly, ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, était le jeudi 6 juin 2024, l'invité de « Les Rendez-vous du Gouvernement » à l'auditorium de la Primature sis à Abidjan-Plateau.

Cette tribune du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) a pour objectif de permettre aux membres du Gouvernement d'engager officiellement les échanges avec la société civile et les médias, sur l'état des lieux, les défis et les perspectives dans les différents secteurs de l'action gouvernementale.

Le Contenu local, l'orpaillage illégal, la réforme du Code minier, l'impact de la découverte de gisements de classe mondiale sur le quotidien des Ivoiriens, ainsi que l'épineuse question de la facturation de l'énergie électrique, sont autant de questions auxquelles le ministre Sangafowa-Coulibaly a répondu en vue de rassurer ses compatriotes des efforts consentis par le gouvernement pour le bien-être de ses populations.

SECTEUR DES MINES

Emelyne Amangoua (Fraternité Matin) : La Côte d'Ivoire a lancé récemment la plateforme numérique du contenu local dans les activités pétrolières et gazières avec un appel aux investisseurs nationaux à investir dans le secteur. Ce contenu local va-t-il s'étendre aux autres secteurs de votre département ministériel, notamment le secteur minier ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :

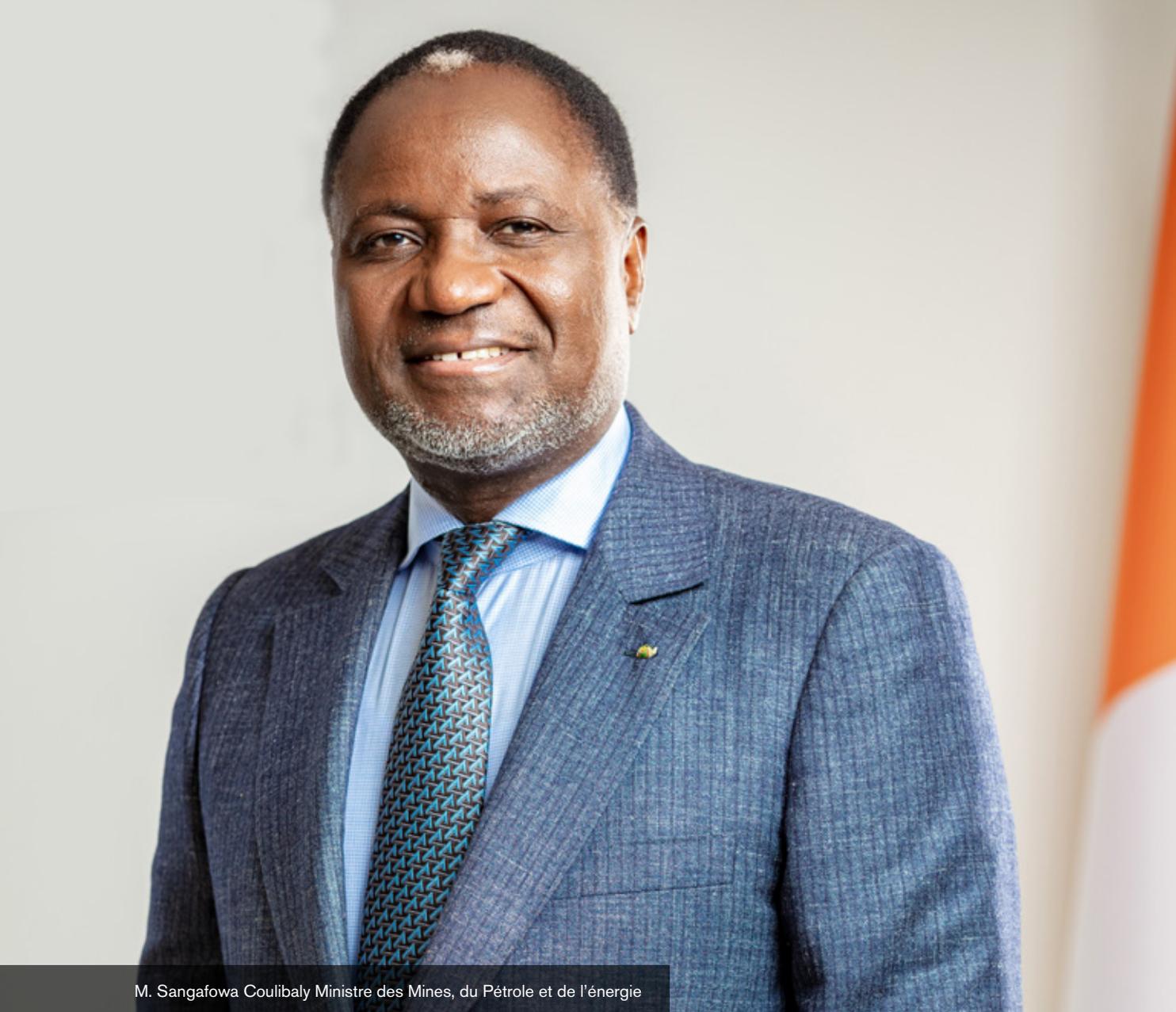
Oui, le contenu local va effectivement s'étendre au secteur des mines, car il n'y a pas de différence à faire entre les différentes ressources minérales, qu'elles soient liquides ou solides. À la base, pour faire de la recherche, il faut en avoir le savoir qui n'existe d'ailleurs pas dans tous les pays. L'exploitation

de ces ressources nécessite d'importants moyens financiers, dont ne dispose pas le pays. Le pays qui a des ressources, mais qui n'a pas le savoir-faire et qui n'a pas les capitaux, se donne donc un temps pour acquérir ce savoir et pour avoir les capitaux, de telle sorte que les gisements à venir lui profitent au maximum. C'est tout l'esprit du contenu local, dont la loi date des années 70, après les découvertes de la mer du Nord. Ce contenu local est aussi bien valable pour les hydrocarbures que pour les mines. Pour ce faire, des règles sont fixées pour que ceux qui ont le savoir-faire, qui ont les capitaux et qui vont exploiter les ressources minérales, les exploitent avec des règles qui visent à transférer ce savoir aux nationaux. Et, en

même temps, qu'ils participent au renforcement de la capacité du secteur privé national à lever des financements.

Le nouveau Code que nous allons revoir au niveau des mines va, à juste titre, fixer des niveaux beaucoup plus conséquents pour les entrepreneurs nationaux. Sous l'orientation du Président de la République, nous avons confié des blocs à des nationaux pour en faire de véritables champions nationaux d'une expertise de classe internationale et permettre à la Côte d'Ivoire de tirer de meilleurs profits.

Soro Benjamin (AIP) : Pourquoi le phénomène de l'orpaillage illégal perdure-t-il ? Va-t-on attendre le nouveau Code pour mettre fin à ce fléau ?



M. Sangafowa Coulibaly Ministre des Mines, du Pétrole et de l'énergie

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly

: Il faut déterminer les causes exactes de l'orpaillage, ce serpent de mer, avant de proposer des solutions efficaces au fléau. Le cours de l'or caracole aujourd'hui à jusqu'à 40 000 FCFA le gramme, contrairement aux 2 000 ou 3 000 FCFA dans les années 2000. Ensuite observant la carte du monde, la réserve d'or mondial se trouve principalement en Afrique, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, où la Côte d'Ivoire occupe une place de choix avec d'importantes réserves. La roche birimienne, vieille de

La roche birimienne, vieille de plus de 2,5 milliards d'années, contenant principalement la réserve d'or se trouve en Afrique de l'Ouest. Cette roche couvre la Côte d'Ivoire à 35%

plus de 2,5 milliards d'années, contenant principalement la réserve d'or se trouve en Afrique de l'Ouest. Cette roche couvre la Côte d'Ivoire à 35%, le Burkina Faso à 22%, le Ghana à 19%, la

Guinée à 11%, le Mali à 10%, et le Sénégal 3%. La Côte d'Ivoire est cependant la dernière dans la sous-région dans l'exploration et l'exploitation du sous-sol. La ruée vers l'or qui favorise sa pratique clandestine, se justifie par ce fait. Aussi avons-nous pris plusieurs initiatives pour contenir le phénomène. La première consiste à appliquer de la fermeté, allant jusqu'à la peine de prison pour ceux qui exercent, de manière illégale, dans cette filière. Pour ceux qui veulent pratiquer l'orpaillage de manière légale, nous avons mis en place des projets en vue de les accompagner.



Mais, il faut que cet encadrement les rende aussi compétitifs que ceux qui le font, de manière illégale. Voilà pourquoi nous multiplions les rencontres et sensibilisations auprès de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels. Car, les enquêtes entreprises ont montré que 99% des sites illégaux existent avec l'accord de propriétaires terriens. Les 1% qui s'installent sans cet accord sont tout de suite signalés et déguerpis. Ce qui peut paraître aujourd'hui aux yeux de nos parents comme un gain, cache en fait un vice destructeur. Nous référant au Code minier, nous délivrons des autorisations pour ceux qui font l'orpaillage de façon légale. Ce Code nous autorise, par ailleurs, à faire coexister sur le même site de 300km² ou 400km², les industriels qui peuvent aller très loin dans le sous-sol chercher le minerai, et les artisans qui ne dépassent pas 15 m de profondeur. Nous traquons également les ressources issues de la pratique illégale de l'orpaillage en collaboration avec des

partenaires au développement, notamment la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de l'or.

Jérôme Kouakou (Radio Côte d'Ivoire) : Zouan Hounien, localité de l'Ouest Ivoirien qui abrite la mine d'or d'Ity, est une ville pauvre. Absence d'eau potable, électricité quasi inexistante, pas de voirie... Comment peut-on expliquer ce paradoxe ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly : Le Code minier indique que 0,5% du chiffre d'affaires des exploitants est réservé aux communautés riveraines. Il revient donc aux Comités de Développement Local Minier (CDLM) présidés par les préfets, de définir leurs priorités aux sociétés minières qui font les investissements. S'agissant de la situation de Zouan Hounien, ce sont quasiment 27 milliards de FCFA qui ont été investis au niveau des communautés. Certaines corporations sont allées au-delà de ce montant en investissant dans le bitumage, l'école et la santé.

Irène Bath (Afrique Monde) : Dans la révision du Code minier que vous avez tantôt évoquée, il est prévu une augmentation de la part de l'État. Est-ce à dire que l'État aurait bradé son sous-sol aux opérateurs qui interviennent dans ce secteur ? Pouvons-nous avoir une idée des proportions dans lesquelles l'État voudrait augmenter ses parts ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly : Les ressources du sous-sol relèvent d'un pari, car personne ne sait à l'avance ce dont regorge le sous-sol à priori. Les négociations sont donc fonction de la certitude qu'a un pays de savoir si son sous-sol regorge de minerai ou pas. Selon le Code minier actuel, la part qui revient à la Côte d'Ivoire est de 10%. Il y a donc un risque qui pèse sur le privé qui va venir investir dans le secteur. Mais, cette tendance est en passe d'évoluer, car nous entendons investir dans l'exploration de base afin d'être en position de force au cours des négociation.

Baudelaire Mieu (Jeune Afrique) : Selon les informations dont je

dispose, la production d'or en 2023 était de 52 tonnes et 55 tonnes en 2004. Confirmez-vous ces chiffres, d'autant plus que vous avez annoncé la découverte d'un gisement de classe mondiale ? La crise énergétique actuelle ne va-t-elle pas impacter ces prévisions ? Vous avez, par ailleurs, évoqué la volonté de l'État d'augmenter ses parts des revenus dans les sociétés. Cependant, des Ivoiriens à qui l'État avait cédé des parts dans la mine d'or d'Ity les revendent encore à la société principale, Endeavour Mining.

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :
Oui, je confirme vos chiffres.

Aujourd'hui, nous sommes à 51 tonnes pour l'or en 2023 et les estimations sont de 55 tonnes à fin 2024. Quant aux parts qui reviennent à l'État dans les négociations, je viens d'en parler dans ma précédente intervention. Non, le problème d'électricité ne va pas avoir d'impact sur ces prévisions. Ce sont plutôt les coûts de production qui seront revus à la hausse au niveau des sociétés minières, la plupart ayant des groupes de production. Par ailleurs, la vocation de l'État n'est pas de se substituer au privé. L'État doit, toutefois, pouvoir avoir un droit de regard sur la façon dont les sociétés minières

sont gérées. Le secteur privé est, cependant, libre de céder ses parts en faisant le maximum de profits. Mais, nous les exhortons à céder à d'autres privés nationaux afin de garder la part des privés nationaux à l'intérieur. **Mieux, dans la réforme en cours, nous souhaitons que notre société nationale minière puisse avec des moyens financiers et la technicité afin d'exploiter des mines entières, comme les autres sociétés.** La SODEMI (Société de Développement minier) a donc les capacités de se substituer aux privés nationaux qui veulent se retirer.

SECTEUR DU PÉTROLE

Olivier Dion (L'Intelligence d'Abidjan) : Comment comptez-vous faciliter l'accès au financement pour les entreprises exerçant dans le secteur des hydrocarbures ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :
Le secteur des hydrocarbures est très capitaliste, mais on y va progressivement. La loi sur le Contenu local va, en effet, commencer à réserver des parts de marché aux nationaux et progressivement ils vont constituer des moyens, une capacité technique, et avoir la confiance des bailleurs, notamment les banques privées. Les multinationales avec lesquelles ils vont compétrer ont, cependant, accès à des financements beaucoup moins onéreux. Le ministre en charge du Portefeuille de l'État pourrait, toutefois, leur faire des propositions beaucoup plus alléchantes. Les nationaux qui ont, par exemple, eu le bloc peuvent accéder à des financements sans aucune aide s'ils font une importante découverte leur ouvrant la porte aux financements des bailleurs.



Benjamin Soro (AIP) : En dépit de la subvention de 417 milliards de FCFA pour les ménages, plusieurs véhicules roulent aujourd'hui avec le gaz. Cela n'aura-t-il pas un impact sur le secteur ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :
La butanisation du pays, c'est une politique qui vise à faire en sorte que les ménages laissent le bois de chauffe pour se tourner vers des moyens de cuisson beaucoup plus propres. Aujourd'hui, nous

sommes à près de 600 000 tonnes métriques de consommation et ça n'arrête pas d'augmenter. Une partie de ce gaz subventionné est malheureusement détournée à d'autres fins, notamment dans le transport. Mais, avec l'évolution des TIC, un programme est en cours afin de tracer le gaz butane depuis l'arrivée sur les ports jusque dans les ménages de consommation.

Journaliste anonyme : La Côte d'Ivoire pourrait intégrer l'OPEP à l'horizon 2030 en qualité de pays exportateur net de pétrole. Comment le citoyen lambda pourrait-il ressentir cette embellie ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :
La politique du gouvernement aujourd'hui est de s'assurer que nous tirons le maximum des ressources découvertes dans notre pays. Il nous faut, pour ce faire, avoir le savoir-faire et les capitaux nécessaires. L'enjeu véritable est la répartition équitable de ces ressources pour que tout le monde puisse en profiter, notamment au niveau des projets sociaux, la santé, l'éducation...
Les sociétés pétrolières et les sociétés minières doivent également faire beaucoup de social, y compris la formation de nos cadres. Il nous faut deux prérequis, la qualité des hommes et des femmes (bonne formation), dont la plupart travaillent dans les grandes multinationales, ainsi que la qualité de la gouvernance et la politique mise en place par le Président de la République.

Le Ministre Amadou Coulibaly (Porte-parole du Gouvernement) :
Cette question pose globalement le problème de la redistribution de la richesse du pays. Le taux d'abonnés à l'électricité est passé de 33% à 88%, ou de 30% à 80% de couverture du pays en eau potable, un centre de santé de premier contact à 5 km, la construction des collèges de proximité et universités à travers les districts du pays, l'amélioration du réseau routier, ainsi que plusieurs autres secteurs... ont permis de changer qualitativement la vie des populations dans nos localités. Ce qui atteste que la redistribution de la richesse est une réalité avec une réduction du taux de pauvreté dans notre pays. La question de l'augmentation des factures d'électricité apparaît en pareil cas comme une préoccupation subsidiaire.

Nina Hiro (Radio Amitié Yopougon) :
Vous avez annoncé 6 milliards de barils en perspectives. Est-ce qu'on aura davantage de nationaux dans le secteur afin que les ressources et les richesses de la Côte d'Ivoire

continuent encore de croître et que tout le monde puisse bénéficier ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :
Les 6 milliards de barils sont des réserves prouvées. Baleine est entrée en production pour la première phase. La deuxième phase va commencer à la fin de cette année, suivie par la troisième phase à l'horizon 2026-2027. Et à terme, ce sont près de 200 000 barils par jour que Baleine va nous permettre de produire. Sans oublier les autres gisements de moindre capacité. A cela, s'ajoute Calao, où il y a plus de gaz. La loi sur le Contenu local va donc permettre la redistribution pour que ce secteur puisse bénéficier à tout le monde. Et ce, sous le leadership éclairé du Président de la République. Les nationaux doivent donc s'intéresser au secteur, se faire former, s'organiser en vue de profiter pleinement de ce secteur où il y a de nombreuses opportunités, mais également avec une rude compétition. Le gouvernement les rassure d'ailleurs de son accompagnement.





Barrage hydro-électrique de Soubre

SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Internaute : Les consommateurs de l'électricité ont le sentiment d'avoir été facturés au-delà de l'ajustement tarifaire. Que dit et que fait le gouvernement face à ce constat ? Ces plaintes ne sont-elles pas dues au trop faible pouvoir d'achat de la population ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :

En dehors de l'énergie solaire qui est produite par photovoltaïque, la production de l'énergie électrique nécessite un processus mécanique, notamment dans les barrages hydroélectriques où la force de l'eau fait tourner une turbine, et la turbine entraîne l'alternateur qui génère l'électricité. Pour les autres sources, c'est la chaleur (thermique) qui fait tourner la turbine qui entraîne l'alternateur qui produit l'électricité.

Le prix auquel vous sortez le kilowattheure est différent en fonction du système que vous

En Côte d'Ivoire, sur la base du parc de production actuel, la moyenne du coût de production est de 52 FCFA le kWh, l'un des plus compétitifs

utilisez pour produire l'électricité. Aujourd'hui, le coût de production de l'énergie solaire est entre 40 et 45 FCFA le kWh. Le coût de l'énergie hydraulique fait en moyenne 35 FCFA. Le coût moyen de production de l'énergie produite à partir de combustibles gazeux (gaz naturel) est entre 50 et 70 FCFA. Quand vous produisez à partir de combustibles liquides (HFO, DDO, HVO), le coût du kWh peut aller jusqu'à 300 FCFA. En Côte d'Ivoire, sur la base du parc de production actuel, la

moyenne du coût de production est de 52 FCFA le kWh, l'un des plus compétitifs. Il faut, par ailleurs, élever la tension de cette énergie au-delà de 15 000 volts pour pouvoir la transporter. Ce qui nécessite des installations (lignes de très haute tension) coûteuses. Jusqu'à ce que l'énergie arrive dans les ménages, le coût de revient est de 89 FCFA le kilowattheure. Le ménage ne paye que 87 FCFA, c'est-à-dire en dessous du coût de revient. Donc, le gap de 2 francs est supporté par l'État. La consommation de kilowattheures annuelles est aujourd'hui de 13 000 gigawattheures. Ce qui fait une perte énorme pour l'Etat. Normalement, l'on aurait dû avoir le coût de revient et quelque chose en plus pour supporter nos charges envers les privés qui produisent de l'énergie et nous le vendent. À ce jour, nous sommes à



des années d'arriérés de paiement pour les sociétés d'État, et six mois d'arriérés pour les privés.

Le gouvernement a donc fait le choix d'aller au coût de revient pour pouvoir faire face à l'achat de combustible et à l'achat d'électricité afin d'éviter les coupures et autres délestages que vivent malheureusement beaucoup de pays africains aujourd'hui. Les consommateurs doivent donc fournir des efforts pour l'y accompagner afin d'équilibrer les coûts.

Même si nous arrivons à facturer à 89 francs, la demande croît. Nous devons donc investir dans le réseau existant pour qu'il ne se dégrade pas. Il faut, par ailleurs, investir dans la production, le transport et la distribution. L'État de Côte d'Ivoire a toujours accompagné ce secteur. Et les chiffres que je vous ai donnés aussi ici parlent d'eux-mêmes. Le Covid-19 et la guerre en

Ukraine ont perturbé la chaîne d'approvisionnement et renchéri les coûts de production du combustible (HVO, gaz naturel et HFO) et de sa consommation. Plusieurs pays ont donc réagi à cette situation. Le Sénégal a fait deux ajustements cumulés qui font 25% du coût. Le Ghana a fait deux ajustements équivalant à 51% d'augmentation, le Cameroun a fait trois ajustements à 35%. L'Afrique du Sud a fait trois ajustements, soit 41%. La France, 46%, avec cinq ajustements. La Côte d'Ivoire a, quant à elle, fait deux ajustements, de 19% au total. Dans le premier ajustement de 10%, 89% des abonnés ont été épargnés. Seulement 11% ont été touchés. Le deuxième ajustement qui concerne tout le monde, au total, les 19% n'ont pas pesé sur tous les abonnés. Tous ces ajustements ont été rendus publics par le gouvernement qui en a donné les explications.

Le gouvernement comprend la réaction des Ivoiriens à la suite de la dernière facturation. Mais avant d'aller plus loin dans les explications, il faut indiquer la typologie des 4,1 millions d'abonnés. 2,8 millions sont au prépayé et 1,2 million sont en post-payé.

Dès le mois de janvier, avec les effets de chaleur (el Niño), ceux qui sont au prépayé ont réalisé que leurs rechargements devenaient plus fréquents. Ils se sont donc ajustés. Mais, ceux qui sont en post-payés ont été surpris par le niveau de leur facturation, car leurs appareils demandaient plus d'énergie pour maintenir le niveau de fonctionnement habituel à cause de la chaleur. Nous avons donc mené une campagne de sensibilisation afin de montrer à nos compatriotes les moyens d'économiser de l'énergie par un changement de comportements pour ne pas être surpris par la facture.

La consommation dépend en effet du segment dans lequel vous vous situez. Selon que l'on est sur la basse tension (entre 5A et 15A), la moyenne tension ou la haute tension, la facturation est différente. La facture n'est pas la même d'un mois à un autre. Suivant la courbe observée, il y a un pic de la consommation au mois de mars, puis, cela descend après au mois de juin. Et le point le plus bas se situe en septembre, avant de remonter. C'est ainsi que se comportent les factures le long de l'année. Il y a également des pics de consommation de l'éclairage public qui se rajoutent à la facturation. En résumé, la tendance de la facturation est intimement liée à la façon dont nous consommons l'énergie. Pendant la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), tous les influenceurs et autres observateurs qui sont rentrés en Côte d'Ivoire ont été frappés par le

fait d'avoir fait un séjour dans un pays africain et d'être repartis sans qu'il n'y ait une seule coupure. La principale raison des délestages est du fait de la demande qui s'est accrue à cause de la chaleur.

Notre référent, ce sont les pays les plus développés. C'est-à-dire faire en sorte qu'on ait de l'énergie de façon abondante, accessible et de qualité. Sinon en Afrique, la Côte d'Ivoire fait partie des mieux lotis. Notre perspective est de faire en sorte de gérer la demande dans deux ans, voire dans vingt ans, avec un déséquilibre entre l'offre et la demande, pour lequel les dispositions sont prises.

La Côte d'Ivoire n'avait que deux barrages. Et le barrage de Soubré a été construit trente-sept ans après le dernier barrage. Le Président de la République a donc accéléré le rythme d'investissement à ce niveau pour satisfaire la demande croissante. Mais, il faut trouver les ressources, qui ne peuvent pas venir que du public, car les ressources publiques doivent être réservées pour que l'État

investisse dans les secteurs sociaux. C'est pour cela que notre système de production d'électricité doit rester compétitif et attractif. « Le secteur électrique de la Côte d'Ivoire fait partie des plus viables et des plus résilients ».

Quels sont les pays à qui la Côte d'Ivoire vend du gaz et de l'électricité, alors que les besoins nationaux ne sont pas totalement couverts ? Le cas de la ville de Dabou, avec les fréquentes évacuations sanitaires à cause de la mauvaise qualité de l'électricité, en est une illustration parfaite.

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly : Dans la distribution, les postes installés dans les quartiers sont calibrés pour une population et des ménages donnés, avec une projection de développement. Cependant, à la pratique, des citoyens font des extensions à une vitesse qui est plus que celle des investissements pour pouvoir améliorer la qualité du produit.

Des quartiers pour lesquels l'on était à R+1 sont passés du jour au lendemain à R+15 sans associer les services compétents à ces extensions. La levée des fonds pour faire des ajustements peut prendre entre quatre et cinq ans. C'est peut-être le cas de Dabou. Dans la réglementation relative aux centres de santé, chacun a obligation d'avoir un groupe de production afin de parer à toutes éventualités de coupure d'électricité lors d'une intervention chirurgicale. Je vais donc voir mon collègue en charge de la Santé pour se pencher sur le cas de l'Hôpital de Dabou, qui est du reste, une grande ville.

Conformément à l'engagement du Président de la République, les hameaux de plus de 500 habitants doivent avoir de l'électricité. Donc, il y aura 100% de couverture d'électricité dans le pays en 2025. La question sera maintenant de continuer d'améliorer la qualité du produit, quand bien même la qualité actuelle n'est pas mauvaise.



II À L'OUVRAGE

En Côte d'Ivoire, nous faisons de l'échange de l'énergie, c'est-à-dire qu'aussi bien que nous exportons de l'électricité, nous en importons également. Car il est important pour des pays africains de mutualiser leurs moyens de production. Lorsque nous envoyons de l'énergie à l'étranger, c'est que nous avons, sur le moment précis, satisfait nos besoins. Aujourd'hui, avec la perte de 488 mégawatts, beaucoup de pays qui sont aussi actuellement dans cette période de chaleur, attendaient que la Côte d'Ivoire fasse plus. Mais ces pays ont compris sur le moment que cela était impossible. Il est normal que la consommation nationale soit priorisée. Et même à l'intérieur du pays, il y a des ordres de priorité (hôpitaux - ménages - industries - miniers - export).

Aujourd'hui, quand nous exportons de l'énergie, cela contribue à l'équilibre financier de notre secteur et permet de continuer de réaliser des investissements. Parce que ceux qui nous achètent de l'énergie payent. Mais faisons la part entre le coût de l'énergie à l'export et le retard dans le paiement des factures. Évidemment, les pays avec lesquels nous avons ces échanges comprennent aussi que nous mettons en priorité nos demandes intérieures.

Jean Prisca (Nouveau Réveil) : À quand la fin du monopole de la CIE annoncé par le Président de la République lors de la rencontre avec les syndicats ?

Le Ministre Sangafowa-Coulibaly :

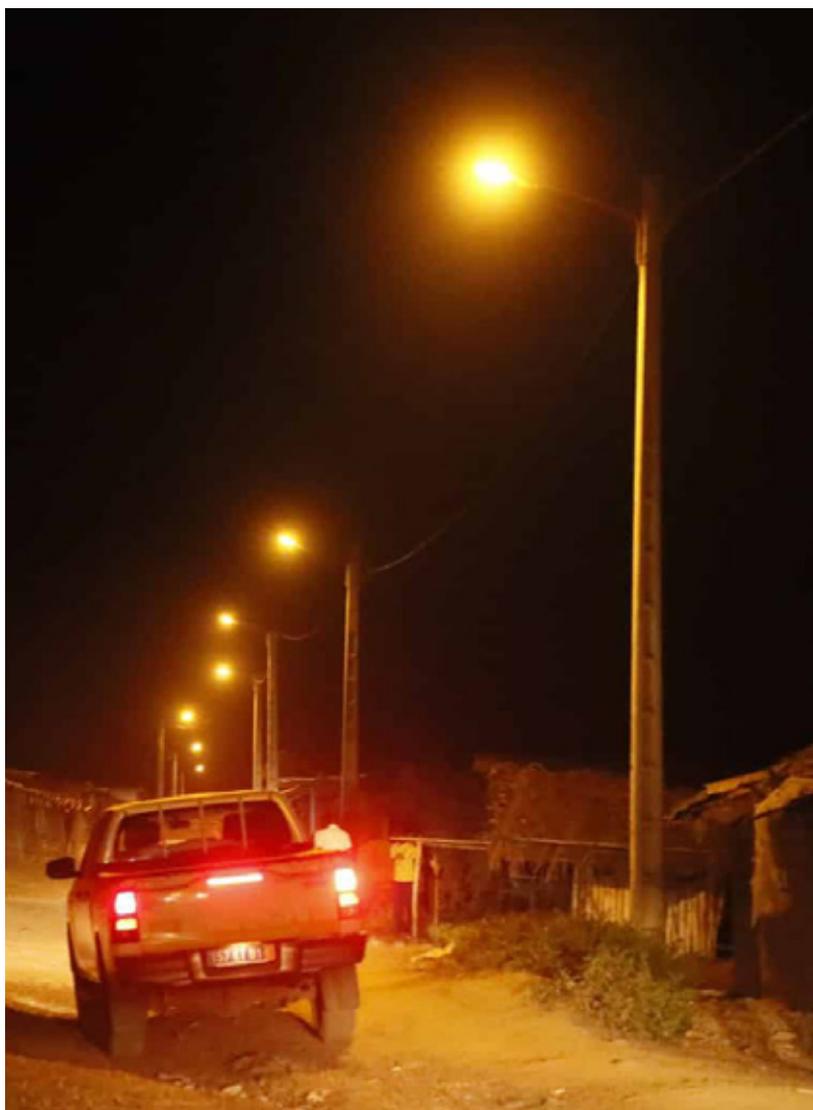
Le système de production, de transport, de distribution de l'électricité est organisé en Côte d'Ivoire selon le modèle suivant. Il y a d'abord les sources, c'est-à-dire ceux qui vendent le gaz et les combustibles. Ensuite, vous

avez ceux qui produisent à la fois l'électricité. Et puis, vous avez le segment du transport et de commercialisation. Vous avez le régulateur. Et en bas, vous avez la société d'État Côte d'Ivoire Énergie.

Le code de l'électricité de la Côte d'Ivoire a mis la privatisation en bonne place. Au niveau du transport, de la distribution et de la commercialisation, l'État a signé une première convention (révisée en 2020) avec l'exploitant, la CIE, pour un premier cycle qui était de quinze ans. L'exploitant était alors rémunéré au kilowattheure.

Sur la convention présente, l'exploitant expose ses charges, qu'on appelle les coûts éligibles, qui sont approuvés par l'État. Et un pourcentage, de l'ordre de 6% des coûts éligibles revient à l'exploitant. Voilà comment cela fonctionne.

Selon la convention actuelle, les ouvrages de production existants déjà sont exploités par l'exploitant. Mais les ouvrages réalisés ultérieurement sont exploités, quand c'est l'État qui les a construits, par Côte d'Ivoire Énergie. Le segment de transport et le segment de distribution n'ont pas fait l'objet de privatisation.



Le segment de commercialisation non plus n'a pas encore fait l'objet de privatisation. Mais, cela est prévu, à mesure que la taille du marché le justifie. Ce sont des segments qui vont passer au privé. Cependant, tant qu'il n'y a pas de place pour deux structures qui peuvent justifier leurs investissements et gagner de l'argent, c'est un segment que nous ne pouvons pas privatiser. Vous avez au départ 1,3 million d'abonnés, si vous privatisez, aucun ne va pouvoir couvrir ses charges. Mais maintenant, nous avons 4 millions d'abonnés, et ce chiffre va encore progresser. Dès que nous allons atteindre la taille critique qui permet d'avoir un autre privé dans la commercialisation, je peux vous assurer qu'elle va venir tout de suite.

La forme actuelle n'est cependant pas en contradiction avec la compétition, car dans la vertu de la compétition, le privé optimise ses charges de manière à proposer les meilleurs prix. Mais, comme nous savons que la taille de notre marché ne permet pas, sur certains segments, d'avoir un second opérateur, nous nous sommes assurés que dans la convention qu'on lui donne il optimise ses charges et que la qualité du produit suit. Tel est le rôle dévolu à Côte d'Ivoire Énergie.

La Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) fonctionne de manière optimale. Il y a des clauses de revoyure sur la convention. Sur la première période réglementaire de 2020 à 2023, nous sommes en train de faire le point.

Il faut, toutefois, rappeler qu'avant que la CIE ne prenne en main le segment du transport, de la distribution et de la commercialisation, nous étions à des taux de perte de plus de 20%.



Les barrages (Buyo, Kossou, Soubré) qui sont en exploitation aujourd'hui par Côte d'Ivoire Énergie sont la propriété de l'État

Aujourd'hui, le taux de perte est en moyenne de 15%. Le taux de recouvrement est autour de 99-98%. Donc ce sont des segments sur lesquels la CIE est quasiment, comme un privé devait faire dans une ambiance de compétition. Je reste convaincu que ce choix reste pertinent, parce que quand c'était l'État qui vendait de l'électricité, les taux de recouvrement n'étaient pas les meilleurs. Car, très souvent, les gens traînent les pieds quand c'est l'État qui demande de payer. Au niveau des pertes, le taux est aujourd'hui de 15%. Nous sommes donc dans des standards

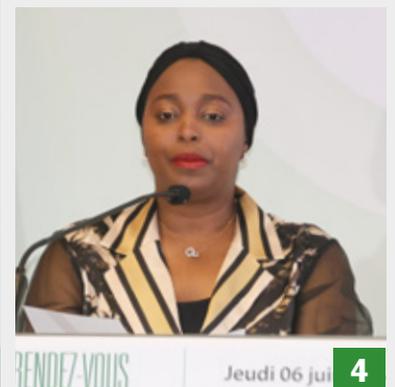
acceptables. Les barrages (Buyo, Kossou, Soubré) qui sont en exploitation aujourd'hui par Côte d'Ivoire Énergie sont la propriété de l'État. La CIE se trouve en aval dans ce segment, c'est-à-dire au niveau de la distribution et de la commercialisation.

Il faut noter que les investissements dans le transport, la distribution, sont réalisés par l'État. Il y a donc beaucoup d'efforts à faire pour qu'on puisse suivre la tendance. Les investissements attendus sont de l'ordre de 5 000 milliards FCFA, et 1 200 milliards FCFA pour les projets en cours. Des investissements, certes lourds, mais qu'il faudra supporter si nous voulons optimiser notre secteur de l'énergie.

LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT

Conférence de Presse

CONFERENCE DE PRESSE • 06 JUIN 2024 • AUDITORIUM DE LA PRIMATURE





1- M. Sangafowa Coulibaly Ministre des Mines, du Pétrole et de l'énergie . 2- M. Amadou Coulibaly, Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement. 3- Mme Awa Dosso, Directrice du Centre d'information et de Communication Gouvernementale. 4- Vue des invités. 6- Journalistes invités. 7. Photo de famille.

Le développement, c'est Ici

Le programme de cantines scolaires en Côte d'Ivoire



- **1989**
Démarrage du programme de cantines scolaires en Côte d'Ivoire.
- **277** cantines en 1989, on compte aujourd'hui 5 602 cantines, soit 36% de taux de couverture.
- **1 021 182**
élèves bénéficient d'un repas chaud grâce au programme.
- **16,2 milliards de FCFA**
ont été investis de 2014 à 2019.

Les objectifs de la redynamisation

- L'ambition du gouvernement est de couvrir 100% des écoles primaires publiques d'ici à 2030.

La mise en place des cantines scolaires améliore les indicateurs

- **+97%** de taux d'assiduité.
- **+64%** de taux de rendement.
- **-5%** de taux d'abandon.

Axe 2 de la deuxième phase du Programme Social du Gouvernement

- **2 969**
tonnes de vivres distribuées dans les 5 108 cantines scolaires à fin décembre 2022.
- **769,155**
tonnes de vivres distribuées à 4 989 cantines scolaires sur l'ensemble du territoire national au 31 décembre 2023.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable



Le « projet des 12 villes »

- Les villes concernées : Grand-Lahou, Bouaflé, Boundiali, Daloa, Divo, Katiola, Mankono, Odienné, Sassandra, Séguéla, Touba et Tanda.
- **50%** de la population satisfaite avant le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Grand-Lahou.

16 jours d'activisme pour une Tolérance zéro



Les types de violences

- Les agressions sexuelles, y compris les MGF/Excision.
- Les agressions physiques.
- Le mariage forcé.
- Le déni de ressources, d'opportunités et de services.
- Les violences psychologiques et émotionnelles.
- **8 782** cas de VBG ont été rapportés et pris en charge en 2023.

Des initiatives pour l'élimination des violences

- **La campagne Carton rouge**
12 décembre 2023
Lancement de la campagne à Abidjan.
- **La déclaration SAVE**
Sanctionner les Actes de VBG et de pratiques Équivalentes.
La mise en œuvre d'une stratégie régionale de tolérance zéro aux VBG d'ici 2030.

Quelques réalisations en 2023 dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv)

- **01** château d'eau construit.
- **03** systèmes d'Hydraulique Villageoise (HV).
- **01** système d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).
- **21** Pompes à Motricité Humaine (PMH) réparées.
- **76** Pompes à Motricité Humaine (PMH) maintenues.

Eau pour tous

- Objectif gouvernemental : assurer sur l'ensemble du pays un taux d'accès à l'eau de **95% en 2025 et de 100% en 2030**.

Le Programme d'appui à la sécurité de l'eau et à l'assainissement (PASEA)

- **12 septembre 2024** : entrée en vigueur de l'initiative approuvée par le conseil des gouverneurs de la Banque mondiale.
- **Perspective** : garantir à tous les Ivoiriens un accès universel à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité.

Les chances de survie des malades s'améliorent



Le taux de survie à 5 ans après un cancer du sein

- **30%** en 2017 avant l'ouverture du Centre national d'oncologie médicale et de radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO).

- **63%** en 2023, ce taux atteint 85% si la pathologie est dépistée tôt.

80 milliards de FCFA

Montant cumulé investi par l'État pour mettre à la disposition des patients les innovations thérapeutiques depuis l'ouverture du CNRAO.

L'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan (IMENA) permet de détecter le cancer et de nombreuses pathologies graves de façon précoce.

Le bilan au 30 juin 2024

- **12 160** nouveaux patients dont certains provenant des pays de la sous-région.
- **63 873** consultations réalisées.
- **3 204** traitements par radiothérapie.
- **29 461** cures de chimiothérapie et traitements assimilés.
- **162 581** analyses biologiques effectuées.
- **7 876** participations aux différentes activités d'accompagnement.

L'amélioration des conditions de vie des retraités



Mesures en faveur des retraités

- **En 2024** : Une prime spéciale correspondant au tiers de la pension mensuelle pour tous les retraités des secteurs public et privé, le 1er septembre de chaque année.

- **220 000** retraités concernés par cette mesure.
- **120 000** retraités pour la Caisse nationale de prévoyance sociale (IPS CNPS).
- **100 000** retraités pour la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat (IPS CGRAE).
- **En 2022** : 5% de taux d'augmentation des pensions pour les retraités du secteur privé.

Le Salaire minimum garanti (SMIG)

Le montant est passé de **60000 à 75 000 FCFA**.

- **+227 milliards de F CFA** montant annuel des efforts additionnels consentis par l'État, au profit des agents et fonctionnaires.

Le gouvernement engagé à bâtir un système judiciaire équitable et efficace



Les tribunaux de Première Instance

Plateau, Yopougon, Bingerville, Abobo d'ici à la fin de l'année 2024, Bingerville.

- **13 décembre 2023**

Inauguration du tribunal de première instance et du centre d'observation des mineurs de Bingerville, Korhogo.

- **25 novembre 2022**

Inauguration du siège de la Cour d'appel de Korhogo.

- **4,09 milliards de FCFA**

Coût du projet entièrement financé par le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

- **San Pedro**

Le tribunal de Première instance construit sur une superficie de 3,142 ha, a coûté plus de 2 milliards de FCFA.

Les Cours d'appel

- Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo.

Le Projet d'Appui au Renforcement du Système Judiciaire et Pénitentiaire et des Droits de l'Homme (C2D-Justice)

- **Quelques réalisations**

- L'Institut national de formation judiciaire de Yamoussoukro.

- La Cour d'appel de Korhogo.

- Le centre de formation continue d'Abidjan.

- La maison d'arrêt et de correction de Guiglo.

- Les infirmeries des prisons de Daloa, d'Oumé, de M'Bahiakro, d'Abidjan, etc.

- **55,7 milliards de FCFA**

(15,1 milliards FCFA pour le premier C2D et 40,6 milliards FCFA pour le deuxième C2D) au total ont été alloués au secteur de la justice.

En perspective

- Tribunal de Première Instance d'Abobo.

- **150 personnes**

Capacité de ce tribunal.

- **15 milliards de FCFA**

Coût de l'infrastructure entièrement financée par l'État de Côte d'Ivoire.

Le développement en chiffres



PJGOUV 2023-2025

4.427.763

jeunes impactés directement ou indirectement par le Programme Jeunesse du Gouvernement au 30 juin 2024.



RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

+de 600.000

emplois directs et indirects, tel est le potentiel d'employabilité du secteur halieutique et animalier en Côte d'Ivoire.



PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2024

78

récipiendaires ont été sélectionnés comme lauréats du Prix National d'Excellence, édition 2024. Ce sont 44 personnes physiques et 34 personnes morales qui ont reçu chacune un trophée, un diplôme et un chèque d'un montant de dix millions de francs CFA.



ÉDUCATION NATIONALE

4.116.957

kits scolaires distribués gratuitement, pour la rentrée scolaire 2024-2025, dans les écoles primaires publiques en Côte d'Ivoire pour un montant de 8.069.081.384 de FCFA.

Le cinéma en Côte d'Ivoire

Échantillon : 263 personnes

- Hommes (59%)
- Moins de 40 ans (82%)

Décembre 2024



Plus de trois quarts des répondants sont friands de cinéma (79%) ; plus particulièrement, ce sont des aficionados de comédie (50%) et de films d'aventure (42%)

Les chaînes de TV nationales l'emportent sur les autres en matière de préférence de moyens de visualisation



La visualisation des œuvres cinématographiques est régulière dans le comportement des interviewés ; **8 personnes sur 10** déclarent regarder **très souvent** des films



Globalement, le genre et le sujet de l'œuvre sont les principaux critères déterminants le choix des interviewés pour la visualisation des œuvres cinématographiques

Comportements vis-à-vis des œuvres cinématographiques ivoiriennes



- Les œuvres cinématographiques ivoiriennes sont largement visualisées par les Ivoiriens (88%), et ce, à une fréquence très régulière pour 74% des répondants.
- Le cinéma ivoirien est suivi d'abord pour le talent des acteurs (74%) et pour soutenir l'industrie locale (69%).
- Le canal favori de visionnage, c'est la chaîne de TV locale.
- Enfin, les œuvres les plus notoires sont : « Les coups de la vie », ex-aequo avec « Ma Famille » (90%) et « Faut pas fâcher » (86%).



L'image perçue des productions cinématographiques ivoiriennes est largement positive (86%)



Tous les aspects de la production cinématographique ivoirienne étudiés sont positivement évalués. Les aspects suivants obtiennent plus de 80% de score :

- le talent des acteurs ivoiriens (94%) ;
- la qualité des images et du son (90%) ;
- la pertinence des scénarios (89%) ;
- le sérieux des maisons de production (82%).

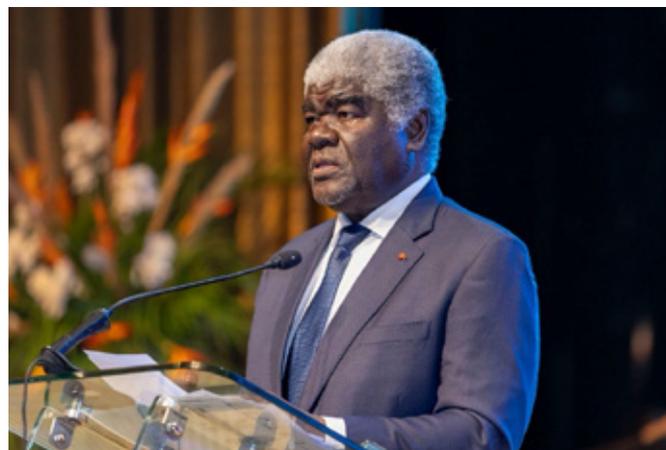
Les principales priorités pour améliorer la production cinématographique en Côte d'Ivoire concernent :
 La facilitation du financement des maisons de productions cinématographiques (44%) ;
 L'amélioration des rémunérations des professionnels du secteur (37%) ;
 L'encouragement des Ivoiriens à suivre les œuvres ivoiriennes en salle de Cinéma (37%).



Le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, au 66e Sommet ordinaire de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest, le dimanche 15 décembre 2024, à Abuja au Nigéria.

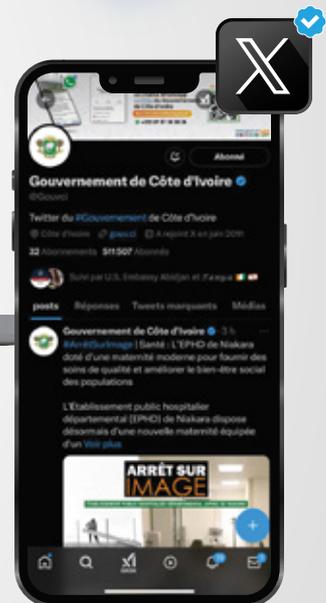


3ème édition des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République, le jeudi 31 octobre 2024 au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan.



Le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, à la Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement de la Stratégie Nationale de Développement de la filière riz (SNDR 2024-2030), le lundi 08 juillet 2024 à Abidjan.

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE SUR



SCANNEZ-MOI





PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE



www.prixdexcellence.gouv.ci

